

**Débat public sur le projet de parc éolien  
en mer des Deux Côtes**  
**Quels seraient les effets du projet des Deux Côtes sur  
la pêche et les autres activités professionnelles de la  
mer ?**  
**Deuxième table ronde thématique**  
**Le Tréport, le 11 mai 2010**

*Les échanges sont animés par Philippe Marzolf, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).*

*Philippe Marzolf est accompagné d'Alain Brisac, médiateur pour les questions de relations sociales, membre de la CPDP, et de Thierry Masnou, ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts honoraire.*

## **Accueil**

### **Philippe MARZOLF**

Mesdames, Messieurs, bonjour. Philippe Marzolf. Si vous voulez bien vous donner la peine de vous asseoir, on va démarrer cette réunion publique. Bonsoir donc à tous. Philippe Marzolf. Je suis le Président de la Commission du Débat Public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes. Ce soir, je suis accompagné de deux des membres de la Commission : Alain Brisac.

### **Alain BRISAC**

Bonjour, Alain Brisac. Je suis ingénieur de formation, mais maintenant médiateur. J'interviens surtout dans le domaine des relations sociales.

### **Philippe MARZOLF**

Et Thierry Masnou.

### **Thierry MASNOU**

Thierry Masnou. Je suis ingénieur général des Ponts, des Eaux et Forêts honoraire.

**Philippe MARZOLF**

Et Chantal Sayaret n'est pas là ce soir parce que, malheureusement, elle est malade.

Je vous remercie d'être venus si nombreux ce soir. Ce soir, c'est la troisième réunion publique de ce débat sur le thème : quels seraient les impacts sur la pêche et les activités professionnelles de la mer, si le projet des Deux Côtes, si le parc éolien se faisait ?

Ce que je vous propose, comme dans un premier temps toujours, c'est de vous présenter un peu l'organisation du débat public, fait par la Commission Particulière. Ensuite, on passera à deux tables rondes, notamment avec les questions de sécurité – vous avez vu le programme - de mines, de ressources de pêche, de zones de pêche, et un exemple danois. Un Danois est venu ce soir pour expliquer un peu comment cela s'est passé chez lui. Ensuite, nous verrons aussi les autres activités professionnelles, la marine marchande, l'extraction de granulats.

Et en deuxième partie, le projet du parc des Deux Côtes vous sera présenté. On pourra bien sûr débattre sur le sujet.

Si on commence tout de suite, la saisine, la Compagnie du Vent, filiale de GDF SUEZ, a saisi la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). Pourquoi ? Eh bien, c'est la loi du 27 février 2002 et son décret d'application qui dit que tout projet, notamment industriel, mais les TGV, les autoroutes, etc. du moment que c'est supérieur à 300 millions d'euros, à un moment donné, le maître d'ouvrage, privé ou public, doit saisir la CNDP qui, à ce moment-là, va décider ou non d'organiser un débat public. La Commission Nationale du Débat Public est une autorité administrative indépendante composée de 21 membres, nommés pour 5 ans - indépendante du gouvernement - et qui met en application une loi, celle du 27 février 2002. Elle est chargée en France de veiller au respect de la participation du public, c'est-à-dire vous, tout le monde, à une élaboration de tous les grands projets d'aménagement et d'infrastructure du territoire : donc, je vous l'ai dit, des autoroutes, des TGV, des réacteurs nucléaires, des barrages, des canaux, tous les grands projets d'infrastructure. Elle décide ou non de l'organisation du débat public en fonction des enjeux socio-économiques du projet et de l'impact sur l'environnement notamment et sur le territoire. C'est donc pour cela que la CNDP a décidé qu'il était nécessaire d'organiser un débat public sur le projet de parc éolien en mer. C'est elle qui nomme le président, moi-même, Philippe Marzolf, Vice-président de la Commission Nationale, puis les membres de la Commission Particulière que vous avez ici pour organiser le débat en toute indépendance – nous sommes indépendants de tous les acteurs - et surtout, en toute neutralité. Nous n'avons pas d'avis à donner sur le projet ou non. Nous sommes là pour organiser le débat de la façon la plus équitable possible et la plus objective possible. Que tout le monde soit informé et que tout le monde puisse s'exprimer. Mais donc, si vous avez des arguments à défendre, ce n'est pas nous qu'il faut convaincre, ce sera la Compagnie du Vent ou l'Etat qui, bien sûr, à la fin donnera l'autorisation, parce que c'est l'espace maritime – public maritime.

Les principes du débat public : premier principe, la transparence. Tout ce qui est dit doit être mis sur la table pour qu'il soit débattu. C'est donc pour cela que vous avez, après toutes les réunions publiques, tous les *verbatim*, tout ce qui a été dit, des synthèses, toutes les contributions qui sont disponibles.

Le principe d'équivalence. Toute personne concernée par ce projet peut s'exprimer, qu'il soit, comme je le dis souvent, Monsieur le Maire du Tréport, qui s'est déjà exprimé ou vous, habitant du Tréport. Vous avez la même possibilité de vous exprimer. Nous sommes là pour vous écouter.

Troisième grand principe, c'est le principe d'argumentation. On écoute tout mais ce qui nous intéresse, pour pouvoir après en tirer les enseignements, ce sont les arguments. Donc, quand vous avez une position à exprimer, etc. il faut qu'elle soit explicitée pour qu'elle soit débattue et qu'elle soit basée un petit peu sur les références.

Principe de symétrie également. Tous les acteurs ont les moyens de diffuser leurs arguments au même niveau que le dossier du maître d'ouvrage. C'est pour cela que vous avez déjà pu prendre à l'entrée cinq cahiers d'acteurs, de cinq acteurs, aussi bien la Marie du Tréport, SOS Horizon, Dieppe méca-énergie, l'ADEME, et la CAPA également qui ont sorti un cahier d'acteurs. Il y en a d'autres qui sont en préparation. Donc n'hésitez pas, ceux qui veulent faire un cahier d'acteurs, du moment que c'est argumenté et que ça réponde aux questions du débat, vous pouvez en proposer.

L'objectif au public, je vous l'ai déjà un peu dit, c'est de s'informer sur le projet. Donc, normalement, vous devriez tout savoir sur le projet et le développement de l'éolien en mer. Obtenir des réponses à des questions. Déjà, il y a plus de 60 questions qui ont été posées sur le système questions/réponses que la Commission a mis en place. Donc, n'hésitez pas. Vous avez d'ailleurs, sur toutes les chaises, des formulaires pour écrire des questions par écrit, si vous préférez le faire par écrit que par oral. Toutes les questions, bien sûr, recevront une réponse. La Commission relit les réponses pour voir si les réponses sont bien complètes. Vous pouvez bien sûr donner votre avis sur l'éolien en mer et débattre des caractéristiques et des conditions d'implantation du projet.

Le débat va durer quatre mois jusqu'au 10 septembre. Ensuite, la Commission Particulière a deux mois pour élaborer un compte rendu de ce que vous avez dit, quels ont été les arguments qui ont été échangés. Ensuite, la CNDP publie un bilan. C'est important, après avoir débattu, après en avoir tiré les enseignements, il faut que le maître d'ouvrage, donc la Compagnie du Vent, décide, en fin de compte trois mois après, du principe et des conditions de poursuite du projet. Est-ce qu'il le modifie ? Est-ce qu'il le maintient ? Est-ce qu'il l'abandonne ? C'est à lui de décider en fonction, bien sûr, des échanges qu'il y a eu dans le débat.

Les dates du débat : 28 avril - 10 septembre avec une suspension du 13 août au 30 août.

Pour organiser le débat, comment nous avons procédé ? Nous avons rencontré plus de 60 acteurs du territoire, des deux régions, des deux départements, des élus socio-économiques, des associations, des pêcheurs bien sûr, des chasseurs, des associations de l'environnement pour justement leur demander quels étaient pour eux les thèmes sur lesquels il fallait débattre par rapport à un tel projet. C'est comme cela qu'après, nous avons construit l'organisation du débat.

Pour nous, les points-clés du débat qui en sont ressortis sont : faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et Picarde ? Si oui, à quelles conditions, au vu des différents usages de la mer ? On va voir, ce soir, différents usages. Et également, ensuite, le projet de parc éolien des Deux Côtes répond-il à ces enjeux et à ces contraintes ? C'est donc vraiment sur les conditions d'implantation et est-ce que le parc correspond à ces conditions ?

Pour apporter des éléments de réponses, bien sûr, la Commission Particulière vous informe. Vous avez pu voir ici, vous avez le premier journal du débat, avec une carte T pour recevoir gratuitement tous les documents du débat.

Ensuite, vous avez également un site Internet, que vous avez peut-être déjà utilisé, où tous les documents utiles au débat sont présents. Vous pouvez poser vos questions, exprimer vos avis. Et vous avez une lettre d'information hebdomadaire vous tient au courant de l'actualité du débat.

Le maître d'ouvrage, donc la Compagnie du Vent, elle a élaboré un « dossier du débat » de 120 pages, complet, sur toutes les thématiques et également une synthèse qui est disponible aussi bien sûr à l'entrée. Et vous avez également la synthèse des études qu'ils ont menées pour élaborer le projet.

Ensuite, le public, vous bien sûr, vous émettez des questions, des avis, des contributions, des délibérations de collectivités, etc. et donc, également des cahiers d'acteurs pour que le dialogue soit complet.

Les moyens d'information : le journal n°1 et la synthèse du dossier ont été distribués à 150 000 exemplaires, distribués dans toutes les boîtes aux lettres de toutes les communes de la côte, avec malheureusement, des retours de gens qui ne sont pas contents parce qu'ils n'ont pas reçu les documents en boîte aux lettres parce que soit la société ne pouvait pas rentrer ou quoi. On essaye de faire des enquêtes donc, si vous avez des problèmes, n'hésitez pas, de le mentionner auprès du Secrétaire général pour que nous puissions nous plaindre auprès de la société qui a fait la distribution.

Sur demande, bien sûr, on peut vous envoyer le dossier du maître d'ouvrage, les différents documents, publications sur site Internet, la lettre hebdomadaire, consultation des études disponibles, distribution des documents et des tracts dans les lieux publics et, bien sûr, les médias qui relayent l'information.

Le site Internet [debatpublic-eolien-en-mer.org](http://debatpublic-eolien-en-mer.org) centralise l'ensemble des ressources documentaires. Il y a des espaces de discussions en fonction des cinq thèmes que nous avons identifiés – que je vais vous présenter tout de suite – où le public peut poser des questions, où il y a des documents qui sont là. Vous pouvez exprimer votre avis. Les six premières réunions sont en direct. Donc là, on est en direct. En moyenne, lors de la première réunion au Tréport, il y avait 200 personnes qui étaient connectées. Celle de la semaine dernière à Abbeville, il y avait 280 personnes. Ce soir, je ne sais pas encore mais donc, il y a des gens qui suivent, en direct, le débat sur Internet. Cela permet aussi d'avoir une mémoire sur les thématiques du débat. Et, bien sûr, ça peut permettre de consulter toutes les interventions en cours de réunion, tous les verbatim. Vous avez toutes les interventions qui seront présentées ce soir qui seront disponibles sur le site Internet dans les deux jours qui suivent.

Les moyens de participation au débat, également, ce sont douze réunions publiques que nous avons organisées : une réunion d'ouverture qui a eu lieu au Tréport cinq tables rondes thématiques – on en est à la deuxième - cinq réunions de proximité et une réunion de clôture, début septembre, de nouveau au Tréport. Avant chaque réunion publique, de 14 heures 30 à 18 heures, nous, les membres de la Commission, sommes présents sur le lieu de la réunion publique pour écouter les gens qui veulent poser des questions, prendre des documents, exprimer leur avis, poser une question. Nous sommes disponibles. Egalement, lors de ces permanences, vous avez la possibilité de vous faire interviewer par un petit film d'une minute et demie qui sera, après, diffusé sur Internet ou même, après la réunion publique, si vous le voulez, vous pouvez être filmé. Après, on le met sur Internet. Il y a déjà quatre ou cinq interventions filmées qui sont sur Internet pour donner votre avis ou poser des questions.

La réunion d'ouverture a donc eu lieu au Tréport le 4 mai. Elle a précisé le cadre législatif et réglementaire, le cadre énergétique régional. La Compagnie du Vent a présenté son projet.

Cinq tables rondes. La semaine dernière à Abbeville, c'était : faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et picarde ? la place de l'éolien en mer, comment ça fonctionne, quel est son coût, son efficacité énergétique et les principaux impacts ?

Aujourd'hui, c'est : quels seraient les effets du projet des Deux Côtes sur la pêche et les autres activités professionnelles de la mer ? On reverra le problème en détail mais ce sont des problèmes de sécurité maritime, de ressources, de zones de pêche, quelles possibilités de pêcher dans les parcs éoliens, et, également, quels sont les autres usages professionnels de la mer.

La semaine prochaine, on ira à Dieppe pour essayer de voir quelles seraient les retombées économiques en termes d'emploi, en termes de formation. Quelles seraient les différentes filières à construire pour, justement, accueillir ce genre de parc, afin qu'il y ait des retombées sur le territoire.

Ensuite, on ira à Saint-Valéry-sur-Somme, pour voir quelles seraient les incidences de l'implantation d'un tel le parc d'un tel parc sur la faune et la flore, que ce soit les oiseaux, la faune et la flore sous-marine ou même les incidences sur la chasse.

Ensuite, on verra quel serait l'impact du projet sur les paysages de jour, de nuit, et, également, les enjeux pour le tourisme, positifs ou pas. Quelles incidences sur les activités de loisirs de la mer ?

Voilà. A travers ces cinq tables rondes, on pense avoir fait le tour un petit peu des cinq grands thèmes, des cinq grandes questions que ce projet pose.

Ensuite, il y aura cinq réunions de proximité sur le projet, où, là, dans un premier temps, on présentera les enseignements des réunions thématiques, et ensuite la Compagnie du Vent présentera son projet. Et bien sûr, il y aura un débat autour de ce projet à Criel-sur-Mer, Saint-Martin-en-Campagne, Ault, Fort-Mahon et Mers-les-Bains le 20 juillet.

La réunion de clôture aura lieu au Tréport le 7 septembre. Là, on pourra commencer à tirer les premiers enseignements. La Commission Particulière dira les enseignements qu'elle tire, qui seront directement dans le compte rendu qu'elle élaborera dans les deux mois qui suivent. Et également, on demandera aux acteurs ce qu'ils ont tiré comme enseignements de ce débat sur les conditions d'implantation.

Bien sûr, toutes les contributions écrites, les avis et les délibérations sont adressés soit par courrier, ou par e-mail ou postées. Nos bureaux sont juste à côté, 21 rue des Canadiens, au Tréport. Vous pouvez passer, il y a toujours quelqu'un pour prendre des documents aussi ou vous renseigner sur les différentes réunions.

Voilà globalement. C'était important de vous présenter un petit peu le cadre général du débat public que vous retrouver dans le journal du débat. Est-ce que, sur cette première partie, sur le cadre général du débat, sur l'organisation générale, vous avez des questions ? On aura largement le temps de débattre sur le fond, l'impact sur la pêche et du projet. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Merci. On a dû être clair. J'ai essayé de l'organiser de la façon la plus efficace possible.

Pour vous dérouler un petit peu la soirée de ce soir. On va commencer par une introduction sur la sécurité, les mines, les différents usages. Ce n'est pas le Directeur département des Affaires Maritimes, non. C'est un représentant de la Préfecture maritime, Monsieur Le Direach, qui est là, et qui nous parlera des questions de sécurité et de mines.

Ensuite, on aura une première table ronde sur la ressource, zones de pêche et possibilités de pêche. Donc là, c'est IFREMER avec Monsieur Godefroy et Monsieur Delpech, responsables halieutiques.

Types de pêche, zones de pêche, ce sera Monsieur Alexis Maheut, du Comité Régional. Et également, on a fait venir un Danois qui vous présentera un petit peu comment, au Danemark, on a résolu et implanté les parcs éoliens.

Ensuite, il y aura une deuxième table ronde sur les autres usages professionnels de la mer où on parlera de circulation maritime avec un pilote hauturier. On a demandé aux Affaires Maritimes de venir s'exprimer. Ils n'ont pas eu le temps ou ils n'ont pas pu répondre dans les temps prévus. On le déplore. Ensuite, on a demandé à des représentants des extractions de sable et graviers pour savoir comment, eux, avaient fait pour trouver les zones, et comment cette concertation avec les pêcheurs et le suivi pour les pêcheurs étaient faits.

En ensuite, bien sûr, à la fin, la Compagnie du Vent présentera son projet avec un point particulier sur les impacts sur la pêche. Ensuite, on aura, bien sûr, un débat avec le public sur le projet directement de la Compagnie du Vent.

Ce que je vous propose, tout de suite, c'est de démarrer avec Monsieur Le Direach, représentant de la Préfecture maritime que l'on remercie vraiment d'être venu nous présenter.

Vous avez dû voir que, sur le programme, il y a toujours des temps de parole. Chaque intervenant a donc, au maximum, sept minutes. Vous avez un compteur qui arrive en-dessous. Parfois, certains intervenants débordent un peu leur temps : on essaye de le réduire au maximum pour que le public, justement, puisse s'exprimer. Monsieur Le Direach, je vous apporte le Pavlov.

## **Daniel LE DIREACH**

Bonsoir à tous. Je me présente : je suis administrateur des Affaires Maritimes. Il y a donc quand même quelqu'un de la maison Affaires Maritimes. Je crois vous dire, par honnêteté, que je suis un ancien Officier de la Marine marchande. J'ai donc navigué 10 ans. Dans ma carrière, j'ai eu l'opportunité d'être chef de service d'un quartier maritime de pêche au Guilvinec. J'ai été directeur de CROSS à Etel, dans le Morbihan, donc quatre ans et demi sur la façade Atlantique. Plus récemment, j'ai été directeur départemental des Affaires Maritimes dans le Finistère. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, je suis l'adjoint au Préfet maritime pour l'action d'Etat en mer. J'ai donc une vision assez... je ne vais pas dire complète mais bon. Et je suis petit-fils d'ostréiculteur pour situer, *in fine*. Voilà donc les éléments.

J'ai préparé un PowerPoint très court qui se veut simplement présenter un peu la façade maritime. Il était difficile – et vous le comprenez - de venir dans le dossier à ce stade.

Donc, simplement pour situer les échelles et les grandeurs, on est sur une façade maritime. La compétence du préfet maritime qui, grosso modo, a un pouvoir de police administrative en mer qui s'étend, comme vous le voyez sur la carte, du Mont-Saint-Michel à la frontière belge. Il y a exactement représentant 870 kilomètres de côtes. Ce qui est important de retenir, c'est qu'on est dans un détroit : 18 milles séparent la France de l'Angleterre, 53 milles entre la pointe du Cotentin et puis l'île de Wight. On est donc dans quelque chose d'assez étroit. Comme vous le savez, c'est un espace maritime est très important puisqu'il concentre 25 % du trafic mondial. C'est donc quelque chose de majeur. C'est une artère vitale de l'Europe du Nord.

Voilà schématiquement représentés les flux de trafic. On voit donc bien les couloirs de navigation, on voit bien les flux de trafic traversier, et puis les petits trafics vers les îles anglo-normandes dans la façade. Sur la zone Baie de Somme, on situe Dieppe et donc la ligne entre Dieppe et Newhaven.

**Philippe MARZOLF**

Juste une question, parce qu'on ne voit pas bien avec le compteur. Plus de 600 navires, c'est... ? On peut pousser le compteur, là ? Merci.

**Daniel LE DIREACH**

Voilà. Par jour, il y a 600 navires dans la zone, et il y a environ 130 traversées transmanche, tous les jours, ce qui correspond à peu près à 50 000 personnes en temps réel sur la mer.

Qu'est-ce qu'on y trouve ? J'ai positionné volontairement et uniquement ce projet d'une manière grossière, en pastilles. Il existe également tout ce qui est câbles sous-marins. Là, on commence à toucher du doigt la partie sécurité maritime, donc les câbles sous-marins. On y trouve Nous trouvons aussi des zones de concentration du trafic – je viens de l'évoquer – on y trouve les gisements halieutiques, positionnés assez grossièrement. Cela ne veut pas dire qu'ailleurs, il ne se passe rien mais cela veut dire qu'on sait qu'il y a des gisements importants dans ces zones-là. Ensuite, on a placé les projets de granulats marins.

A ces activités, il faut ajouter tout ce qui est loisirs. Il y a environ 134 000 navires de plaisance immatriculés sur cette façade. Il y a 1 000 navires de pêche français. Si on compte les navires de tous les nationalités, on est plus proche de 2 500 navires.

Il y a également les sites de centrales nucléaires. Voilà résumé le positionnement des sites dits à risques puisqu'ils additionnent les sites SEVESO en tout cas, de la façade, Calais-Dunkerque mais il y a également Rouen simplement au niveau littoral, les centrales nucléaires, et les établissements tels que celui de Cherbourg. Nous avons également positionné au niveau de l'Angleterre.

Une petite animation simplement pour rappeler l'importance de la courantologie et du marnage dans la zone. Préciser également qu'il y a une myriade d'épaves et de mines historiques. Sur le dossier des mines historiques, la Marine Nationale estime qu'actuellement on n'a pas pu détruire plus de 10 à 15 %.

**Philippe MARZOLF**

Excusez-moi. On peut faire du chalut au milieu de tous ces épaves, explosifs, etc. ? On a l'impression qu'il n'y a plus de place.

**Daniel LE DIREACH**

Non, mais je crois que la carte est peut-être un peu excessive dans sa présentation mais je crois qu'elle a l'honnêteté de dire que l'activité de pêche est une activité qui se fait avec un nombre important d'épaves au fond de la mer mais qui sont connues, parce qu'identifiées par le service hydrographique de la Marine. Les professionnels disposent des cartes les plus à jour des fonds avec le positionnement des épaves et, avec leur matériel, savent pertinemment et parfaitement s'écarter de ces dangers, et notamment de ces dangers qui existent pour les chalutiers.

Voilà donc, en résumé, ce que je vous disais. 25 % du trafic mondial passe par ce détroit, environ 600 navires par jour avec 326 millions de tonnes à l'année, ce qui fait pratiquement 1 million de tonnes de marchandises dangereuses, dont 60 % d'hydrocarbures. Dans cette zone, elle concentre

aussi un pourcentage important de conteneurs débarqués, notamment sur le port du Havre. Le trafic maritime passagers, je l'ai indiqué et puis le rappel des principaux ports ainsi que la partie pêche avec le port de Boulogne.

Donc, 2 300 navires immatriculés. C'est l'ensemble des navires français et étrangers qui fréquentent la zone, les sites nucléaires, les pôles industriels. Rappeler que c'est un espace touristique attractif puisqu'il y a aussi un nombre de nuitées qui est important et donc une activité de loisirs nautiques. Et puis les sites naturels, et, notamment la proximité de l'étude du futur parc des Trois Estuaires, puisqu'on est juste à la limite Sud du périmètre d'étude. Voilà. J'ai terminé mon...

**Philippe MARZOLF**

Sur els différentes contraintes, vous n'avez pas montré les radars. Est-ce qu'il y a des contraintes par rapport aux radars ?

**Daniel LE DIREACH**

Il existe un certain nombre d'autres contraintes. Effectivement, les radars vont partie d'un certain nombre de contraintes. C'est-à-dire qu'une éolienne ne peut pas, ne doit pas être installée à moins de 20 milles nautiques d'un radar. Il y a donc un premier périmètre qui est un périmètre, on va dire, de contrainte, c'est-à-dire que c'est une interdiction. Et puis, ensuite, il y a un périmètre qui est en fonction de l'orientation des pales. Ce n'est plus une contrainte d'interdit, mais cela devient une possibilité de les implanter, mais tenant compte de paramètres pour maintenir, en fait, une capacité de visibilité et d'efficacité dudit radar. Evidemment, dans mon propos, je n'ai pas non plus évoqué - mais peut-être dans les questions, je pense qu'il y en aura dans la salle - tout ce qui pourrait concerner la matérialisation, c'est-à-dire la signalisation d'un parc éolien. On sait donc que tout ce qui est la matérialisation devra répondre au code AISM qui est très précis, à la fois l'éolienne elle-même et puis le champ éolien. Il y aura une réponse précise qui existe.

Ce que je n'ai pas non plus évoqué, ce sont toutes les conditions de navigation, de circulation, et de pêche au sein d'un parc éolien.

**Philippe MARZOLF**

Vous pouvez préciser un peu ? Parce qu'on a pu comprendre, avec les différents intervenants, que le chalutage ne sera pas autorisé.

**Daniel LE DIREACH**

Moi, je réponds assez simplement. La seule expérience qui existe en France est le projet Enertrag, qui n'est pas très loin d'ici, à Veulettes-sur-Mer. Ce projet avait fait l'objet d'une Grande Commission Nautique. Cette grande commission avait fait des préconisations et n'avait donc pas interdit les activités de pêche, simplement avait permis les activités on va dire de pêches telles que filets, casiers, c'est-à-dire pêches douces, mais pas les arts traînants. En ce qui concerne les arts traînants, La Grande Commission Nautique n'avait pas considéré que la chose soit possible. Toutefois, il faut bien admettre que sur un projet donné, sur un autre, la vision ne sera pas forcément la même partout. Inévitablement, il faudra travailler avec les professionnels pour voir comment l'activité pourrait être maintenue. Si on pense, par exemple, chalutage, il faudra que des

conditions d'ensouillage des câbles soient parfaites. La Grande Commission Nautique avait évoqué la profondeur de 1 mètre 20. Il est évident qu'il faudra avoir des preuves de bonne réalisation parce qu'on ne peut pas prendre le risque, en définitive pour les navires d'avoir quelque chose de mal fait parce que les risques de croche sont trop importants. Voilà donc un peu ce qu'on peut dire.

Je pense que le débat est complètement ouvert. Je n'ai pas assisté à la précédente présentation la semaine dernière. Mais comme vous savez qu'il va y avoir un appel d'offres au niveau national, il est évident qu'il y aura une préoccupation évidente à avoir sur la partie sécurité maritime. Mais en ce qui concerne les activités de pêche, je crois qu'il est complètement erroné de penser qu'il y aura une posture unique pour tous les champs éoliens. Il faudra tenir compte de la réalité des choses, et de voir concrètement ce qui est le moins gênant pour l'ensemble des acteurs. Et ensuite, évidemment, il y aura décision mais qui dit décision, dit arbitrage intelligent entre tout ce qui sera évoqué.

La Grande Commission Nautique avait aussi proposé en particulier de ne pas admettre les activités de loisirs à vocation jet-ski, véhicules nautiques à moteur, etc. De la même façon, elle avait considéré que la circulation maritime était possible sur les petits navires – ils avaient laissé entendre de l'ordre d'une trentaine de mètres - mais en ayant une attention notamment sur les mouillages, c'est-à-dire en disant : il sera interdit de mouiller. Pourquoi ? Parce que l'ancre risque de crocher, etc.

On est donc encore dans une phase un petit peu de réflexion et je n'arrive pas avec des choses toutes faites. Ce n'est pas du tout ici mon propos.

**Philippe MARZOLF**

Très bien.

## **Débat avec la salle**

### **Philippe MARZOLF**

Y-a-t-il des questions ? Des réactions ? Monsieur. Par rapport au... Il arrive le micro. Il arrive. Bien sûr. Oui, oui, oui. Il faut qu'elles courent, les filles. Toujours le même principe, Monsieur. Si vous voulez bien vous lever, pour que tout le monde vous voie, dire qui vous êtes et poser votre question.

### **Yves BOINET, Commission Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville, littoral Normand Picard**

Bien sûr. Yves Boinet. Je fais partie de la Commission Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville, littoral Normand Picard. Voilà. Justement, je pensais que Monsieur le Préfet maritime serait là mais je m'adresse à son représentant.

*« Monsieur le Préfet maritime,*

*Sur la côte picarde à Ault il y a un sémaphore tenu par la Marine Nationale qui assure la surveillance de nos côtes de Penly au Touquet. Au large, et vous l'avez d'ailleurs signalé, vous savez qu'un trafic très important de navires de commerce emprunte quotidiennement le rail de la Manche. Le trafic annuel pour 2009 de la voie montante a été de 43 777 navires et de 44 000 pour la voie descendante. Ce trafic est aussi important que celui du détroit de Gibraltar et de Malacca, donc les trois passages les plus importants du globe. De plus, s'ajoute bien sûr le trafic des ferries, des bateaux de pêche, et ceux de la plaisance qui augmentent ces chiffres. »*

Là, je m'adresse donc à Monsieur le Préfet maritime.

*« Une étude a-t-elle été réalisée afin de connaître l'impact qui pourrait perturber le système de détection radar et accroître les risques d'accident en mer ? Si oui, quelles en sont les conclusions ? Si non, ne vous paraît-il pas judicieux d'en effectuer une afin de mieux appréhender les risques potentiels d'une perturbation du système de surveillance, outil indispensable d'une bonne navigation au large de nos côtes ? Merci. »*

### **Philippe MARZOLF**

Merci pour votre question.

*Applaudissements*

### **Daniel LE DIREACH**

Je vais vous répondre simplement en précisant que les rayons, on va dire, d'éloignement des éoliennes par rapport au point d'émission des radars déclinent d'un document, d'une circulaire ministérielle ou interministérielle dont on pourra vous communiquer les références, et qui est le socle dans lequel il nous est demandé d'instruire ce type de demande. Il n'y a donc pas eu d'études récentes, pour répondre concrètement à votre demande, conduites par la Préfecture maritime, pas plus que par les autres Préfectures maritimes, et de mon point de vue, pas plus par le niveau

national. Mais on a cette circulaire qui nous fixe un peu l'ordre de grandeur des choses. Voilà. C'est tout ce que je peux vous répondre ce soir.

Par contre, pour compléter votre propos, au niveau de la Préfecture maritime, parmi les préoccupations que l'on a aussi – c'est en contrepoint de ce que vous venez de dire – c'est comment apporter une réponse en matière de sauvetage sur les champs éoliens ? C'est-à-dire qu'actuellement, on est un peu dans l'incertitude. C'est-à-dire que, s'il y a un événement à l'intérieur d'un parc ou à proximité d'un parc, est-ce qu'un hélico peut... ? On a donc avons regardé ce qui se passait un peu au niveau international, voir comment les autres pays qui étaient plus avancés que nous sur l'éolien avaient tenté d'y répondre. On voit que certains ont transféré les commandes des éoliennes aux centres de sauvetage. Cela veut dire qu'un champ éolien tel que celui-ci, on pourrait très bien imaginer un dispositif où le CROSS, finalement, aurait le bouton d'arrêt des éoliennes ou d'un groupe d'éoliennes pour permettre une intervention sauvetage. Voilà mais c'est une préoccupation qu'on a à ce stade. On n'a pas non plus la réponse. Moi je suis... Comprenez bien que je suis là pour tenter de vous donner quelques éléments d'éclairage, mais je n'arrive pas là avec toutes les réponses à de bonnes questions telles que vous venez de la poser.

### **Philippe MARZOLF**

On pourra poser la question tout à l'heure au représentant de l'association des pêcheurs danois pour savoir, eux, comment ils font au Danemark. Monsieur Billon.

### **Gérard BILON, Président de l'Association Sans Offshore à l'horizon**

Monsieur Bilon Gérard. Je suis Président de l'Association Sans Offshore à l'horizon qui est opposée au projet. Je ne peux pas laisser passer cette interview de Monsieur Le Direach sans poser la question des mines. Fin 2006, la Préfecture maritime de Cherbourg a refusé d'instruire le projet des Deux Côtes à cause de la présence de mines sur le site convoité par la Compagnie du Vent. Le projet est représenté aujourd'hui, très peu modifié dans son expression Grand Large.

Même après intervention de nettoyage des bateaux démineurs, ce que l'on ignore, qu'on est censé ignorer d'ailleurs, ce site garderait des mines enfouies potentiellement dangereuses. En toute logique, le projet devrait être à nouveau rejeté pour des raisons de sécurité évidentes vis-à-vis des travailleurs appelés à y travailler, à moins qu'on ait affaire à des kamikazes. Sinon, quelles dispositions comptez-vous prendre pour obtenir le risque zéro pendant la construction et le démantèlement des parcs ? Merci.

*Applaudissements*

### **Philippe MARZOLF**

Alors qu'est-ce qui s'est passé en 2006 et maintenant, qu'est-ce qui peut... ?

### **Daniel LE DIREACH**

Je voulais vous dire d'abord que je devais être accompagné ce soir d'un expert des mines qui n'a pas pu être là parce qu'il y avait une bombe, comme vous l'avez peut-être suivi au niveau de

l'actualité, au pied du CROSS à Gris-Nez qui a donc été traitée ce matin. L'équipe de Cherbourg, le Commandant, n'a pas pu être à mes côtés.

Les éléments avec lesquels je peux vous répondre à la fois sur le dossier et d'une manière plus générale. D'une manière plus générale, je crois que... Je ne suis pas un expert, ce n'est pas du tout mon champ de compétences. Mais ce qu'il faut souligner, c'est que cette zone comporte des bancs de sable et de grandes dunes dont la dynamique est de l'ordre de 1 mètre à 3,60 mètres par anse, ce qui signifie que le fond de la mer n'est pas un fond dur : c'est un fond meuble. Les dunes hydrauliques font que les mines ensouillées sont susceptibles de réapparaître, on va dire, d'une façon ou d'un autre.

Dire aussi que la zone de Dieppe et du Tréport, pendant la guette, a connu une forte activité. Pourquoi ? Parce qu'on sait qu'il y a eu à la fois des dispositifs de mines offensives et défensives. Qu'à l'issue de la guerre, dans la mesure où cette zone était relativement éloignée des routes de trafic maritime principales, cette zone n'a pas été retenue et traitée d'une manière exhaustive et permanente, tels que peuvent l'être les chenaux d'accès aux grands ports. Ce qu'il faut savoir, c'est que les chemins d'accès aux grands ports sont traités plusieurs fois par an par des groupes de chasseurs de mines de navires de plusieurs pays de façon à garantir en permanence la sécurité des accès, ainsi que des zones d'attente. Donc, tout ce travail se fait. Par contre, là, on est dans une zone qui n'est rien de tout cela. Il n'y a donc pas de priorisation à traiter ces zones ici ou ailleurs. A chaque fois, toutefois, que des mines apparaissent, elles sont traitées annuellement. Les chiffres sont quand même importants puisque nous devons traiter une trentaine de tonnes d'explosifs dans l'année sur cette zone.

### **Philippe MARZOLF**

Cette zone précise ou toute la Manche ?

### **Daniel LE DIREACH**

Non, non. Toute la Manche.

Depuis, qu'est-ce qui s'est passé ? Effectivement, le Préfet maritime, en 2006, n'avait pas émis... Le Préfet maritime, ce n'est pas le décideur sur ces dossiers. Il émet un avis parce que la procédure qu'on demande, c'est un avis du Préfet maritime qui est assentiment. Il avait donc émis un non-assentiment parce que le risque mines était un risque important, considérant que le risque zéro n'était pas présent par rapport au projet. Depuis, la Compagnie du Vent a accepté de travailler avec la Préfecture maritime. Sans vous dire exactement précisément où nous en sommes, les experts de la Compagnie et les experts de la Préfecture maritime travaillent actuellement ensemble pour essayer d'élaborer un protocole qui permette à la fois toute la partie des travaux et la partie exploitation.

Voilà. On n'est pas à une position finale mais il y a bien, depuis, un travail de collaboration pour qu'on puisse, nous, pouvoir avoir les informations les plus pertinentes.

### **Philippe MARZOLF**

Ce sont plutôt des conditions qui seront posées à l'exploitant.

**Daniel LE DIREACH**

C'est à la fois des conditions qui seront posées à l'exploitant sur tout le travail en amont, c'est-à-dire en matière de détection dans la zone donnée, de façon à ce que les procédés qui sont mis en place répondent aussi aux techniques et aux capacités de détection, si vous voulez. Donc, entre experts, ils dialoguent. Il y a un travail collaboratif qui se poursuit.

**Philippe MARZOLF**

Oui. C'est un débat mais pas en public. Monsieur Maheut.

**Alexis MAHEUT, Président du Comité régional des pêches de Haute-Normandie**

Alexis Maheut, Président du Comité régional des pêches de Haute-Normandie. Je voudrais d'abord parler du site de Veulettes. D'abord, ce site est dans les trois milles. Il n'y a que trois éoliennes qui sont au-delà des trois milles donc nous n'avons forcément pas parlé des engins traînants, puisqu'ils sont interdits dans les trois milles. Il y a une tolérance, juste pour quarante jours, pour la pêche à la seiche. Cela avait forcément été écarté. Voilà.

Nous n'avons toujours pas de réponse de l'Etat sur les propositions que nous avons faites dans cette Commission Nautique. Je le dis parce que c'est une chose qui nous inquiète énormément. Nous savons que dans d'autres pays, les promoteurs des champs éoliens ont enterré les câbles. Ils les ont mis dans des tuyaux et ils les ont protégés par des plaques, scellés dans le sol quand ils ne pouvaient pas les enterrer, etc.

Mais de toute façon, dans le déminage, il faudra prendre en considération tout le linéaire de câbles. Il n'y a pas que les fondations. J'insiste bien. Il y a les câbles qui vont d'éolienne en éolienne, de ligne en ligne, et après du champ à terre. Là, nous parlons d'un champ éolien qui fait 80 kilomètres carrés environ et après qui est à 14 kilomètres des côtes. J'insiste bien. Là, si on fait des fouilles à 1,20 mètre ou à 1 mètre – à Veulettes, on avait demandé 1,20 mètre ; j'espère que ce sera toujours 1,20 mètre – ça va agrandir, forcément, déterrer un paquet de mines, d'obus, etc. Il n'y a pas que des mines : il y a des caisses de grenades, il y a tout ça. On en pêche pas mal. Donc, ça se rajoutera forcément. On est donc très inquiet de ça.

Moi, j'ai subi au Havre... Parce qu'on n'a pas de port en Haute-Normandie : on a le port maritime, deux grands ports. Le Port 2000, quand il y a eu des mines, la zone était interdite à toute navigation. Il y avait des périmètres, des jours de pêche interdits, de circulation, etc. Je vais vous dire que pendant le déminage et pendant les travaux... Parce qu'on en trouvera pendant les travaux. Sur les travaux de Port 2000, bien qu'il y ait eu un effort énorme, le délai de déminage du port du Havre était prévu 6 mois : ça a duré 18 mois ! Je le dis parce que ce n'est pas anodin quand même. En réalité, pendant 18 mois, on n'avait pas le droit de naviguer à des moments, etc. Et ce n'était pas dû à la Préfecture maritime : c'est parce qu'il y a un vrai danger. J'insiste bien. Pour la plaisance, pour la navigation et la totalité de la navigation.

Après, il y a un deuxième point qui nous importe. Moi, je suis très inquiet de ça. On a les ferries qui vont de Dieppe à Newhaven. C'est assez important. On espère le développer. On va avoir des bateaux rapides, etc. Vous voyez ? On reparle d'une ligne sur Fécamp. Enfin, vous voyez, il y a

plein de projets et sur trente ans, il y aura d'autres projets parce que la technologie le fait. C'est comme ça la navigation.

Le problème, c'est que les remorqueurs ne sont pas tout à fait ni au Havre, ni à Dieppe, ni au Tréport. Les remorqueurs de sécurité, j'insiste bien. Moi, je lis de temps en temps la presse un peu internationale ou européenne, et quand on voit des bateaux qui sont en dérive pendant sept heures dans la Manche, on aura le temps de taper plusieurs fois sur des éoliennes. Après, il y a les individus qui sont à bord des bateaux, des ferries, c'est quand même important. Et puis, ce ne sont pas deux passagers. On parle bien de ferries, j'insiste bien ! Après, on parlera de bateaux de commerce. Je ne parle pas des bateaux de pêche parce qu'eux, ils sont censés se débrouiller et la plaisance aussi. Je le dis, comme ça, c'est plus simple. Vous voyez, on va échapper à ça. Je ne veux pas de discussion là-dessus, ça ne sert à rien.

### **Philippe MARZOLF**

Le CROSS est responsable aussi des pêcheurs : il surveille tout le monde !

### **Alexis MAHEUT**

Attendez, c'est ça ! Peut importe. Moi, j'ai schématisé, voilà. On va parler de ça quand même. S'il y a un bateau qui dérive pendant quatre, cinq heures, selon là où il sera, s'il y a un remorqueur qui vient de Cherbourg ou du Nord, je vais vous dire, ça fait de la route. Donc, on a des bateaux, des remorqueurs au Havre. On n'a plus les gros remorqueurs avec 32, 31, 30 qui étaient la sécurité du port d'Antifer. Je me suis un peu révolté contre ça : c'est revenu en discussion dans le port méthanier. Je le dis dans le débat public puisque, apparemment, la société qui va s'installer va mettre des remorqueurs de sécurité. Est-ce qu'il y aura des remorqueurs de sécurité soit à Dieppe soit au Tréport pour protéger ce champ éolien ? Mais il y en aura d'autres champs éoliens. Je suis donc très inquiet pour la sécurité.

Je vais vous rappeler tout de suite : là, il y a un problème en Amérique. Il y a un petit pépin, là, ce n'est pas trop grave. Les premiers touchés, ce sont les marins-pêcheurs. Donc, la fois où il va y avoir un pépin, on va se farcir les éoliennes. Parce que c'est comme ça que je dis sur ce projet-là. Je le dis calmement, ce n'est pas le mot que j'emploie avec les pêcheurs. Mais je le dis parce que ça commence un peu à monter, quand même, la température. On a ce problème-là et puis, en plus, on aura la pollution. Et les pêcheurs... Je vous rappelle qu'au Havre nous avons eu un problème : c'était trois semi-remorques, 80 mètres cubes de fioul léger. Le port de commerce sous tutelle – j'insiste bien – de la Préfecture maritime mais aussi du Préfet... Ils n'ont pas décidé de fermer le port du Havre par des barrages. Enfin, ils ont bien fait : les barrages étaient pourris parce que, quand on les a mis à l'eau, ils se sont cassés. Mais, en réalité, en pleine saison touristique, c'est venu sur la plage du Havre. Bah, Le Havre, ce n'est pas grave. Non, mais c'est comme ça.

### **Philippe MARZOLF**

Ca, il ne faut pas le dire à tout le monde !

**Alexis MAHEUT**

Non, mais moi, je le dis ! Attendez, attendez. Moi, je le dis comme ça. Moi, je suis au Havre. J'étais marin-pêcheur en activité à l'époque. Ce qu'on nous a dit : « oh, Le Havre, ça va. »

En réalité, le Port Autonome, qui est l'Etat sous couvert de tout le monde, n'a pas décidé de mettre les barrages. Quand il a fallu les mettre, ils étaient dans des hangars. Il a fallu casser les portes parce que nous n'avions pas les clés. Quand nous les avons mis à l'eau, ils étaient pourris. La date de péremption, c'était cinq ans. Tant qu'ils n'avaient pas cinq ans, on pouvait les mettre à l'eau. Je le dis quand même. Ce n'est pas anodin, la pollution en mer. Et en réalité, en plein été, quand c'est arrivé sur les côtes de Deauville, mauvais ! Là, on nous interdit la pêche. C'est-à-dire que tous les gens qui pêchaient la crevette, tous les casseyeurs qui étaient au Havre mais qui étaient aussi dans la zone, j'insiste bien : production, zéro vente ! Et puis après la pub sur les produits de la pêche : je vais vous dire, on a un bout de temps pour en revendre les produits, même quand c'est décontaminé. Je rappelle bien de ça et c'était – j'insiste - une pollution mineure. 80 mètres cube de fioul léger, normalement, on aurait dû le bloquer dans le port du Havre. Ce sont des décisions qu'on doit prendre. Je suis inquiet sur la pollution s'il y avait un accident dans tous les champs d'éolien que nous aurons dans la Manche, même s'ils sont à terre. Voilà.

**Philippe MARZOLF**

Merci.

*Applaudissements*

**Philippe MARZOLF**

Vous ne pouvez pas répondre à tout, bien sûr, vous l'avez dit mais...

**Daniel LE DIREACH**

Non. Je ne peux pas répondre à tout ce que vient de dire le Président. Je crois qu'il y a beaucoup de bon sens dans ce qu'il dit. Moi, je partage avec lui les préoccupations, en tout cas, des navires en avaries. Il est évident qu'un champ d'éoliens ne peut pas être près d'un axe de trafic. Une de mes premières vues a été quand même de souligner ces axes de trafic importants. Mais il y a plein de questions. Un parc éolien, est-ce qu'il doit être gardé par un moyen ?

Ce que je veux dire aussi au Président, c'est qu'il n'y pas que le gros remorqueur qui est à Cherbourg, mais il y a aussi l'Anglian Monarch qui est co-affrété par l'Etat français avec nos amis anglais et qui est alternativement soit à Boulogne soit de l'autre côté. Il serait donc plus près pour rallier. Il faut donc savoir que, dans la zone, il y a donc deux gros remorqueurs qui sont là, affrétés en permanence, prêts à prendre la mer. Ils sont en alerte à la mer dès qu'on dépasse les conditions météo importantes, prêts à partir. Mais de principe, peut-être que ce n'est pas idiot de se poser la question : un champ éolien ou un groupe de champs éoliens, comme les plateformes pétrolières doivent-ils être gardés ? Voilà. Toutes ces questions qui sont en débat – je ne peux pas faire une liste à la Prévert – mais elles méritent vraiment un regard assez attentif. C'est évident.

**Philippe MARZOLF**

Merci, Monsieur le Directeur. Ce que je propose, c'est qu'on passe à la deuxième table ronde. Vous poserez des questions après parce qu'on va prendre sur la pêche aussi. Oui, mais c'est la première table ronde. Sur la pêche. Là, c'était plutôt sur la sécurité. Bon, posez votre question si vous voulez, Monsieur Dewim. Sinon, les impacts sur la pêche sont aussi importants. Les activités de la pêche. Vous vous levez, bien sûr, Monsieur, comme tout le monde.

**Monsieur DEVISME, Responsable pour la pêche**

Monsieur Dewim, responsable pour la pêche. Non, ça tourne. J'ai deux trucs. J'ai bien aimé votre exposé. Il y a simplement un petit oubli. Il aurait fallu mettre Natura 2000, ce qui aurait encore réduit la zone. Il ne faut pas l'oublier.

**Daniel LE DIREACH**

Je vais vous répondre très simplement.

**Monsieur DEVISME**

Ce n'est pas la question.

**Daniel LE DIREACH**

Il y a deux vues masquées que je n'ai pas diffusées dans mon PowerPoint. On peut donc les démasquer et les passer. La première, c'est l'ensemble des projets de parcs marins, et nous savons qu'il y en a un dans le Nord de la zone. La deuxième, c'est l'ensemble des zones Natura 2000. Je les ai masquées parce que le sujet de ce soir ne parle pas de l'environnement. Mais c'est vrai. Vous avez raison : cela fait partie des préoccupations aussi qu'il faut poser.

**Monsieur DEVISME**

L'extension. Par contre, moi, j'aurai une petite question : c'est au niveau radars. Pourquoi ici vous dites qu'il y a une étude à faire alors que, je ne vais pas mettre la merde dans l'administration mais, de source sûre – Alexis était présent ainsi que mon président de comité local, Eric Maret - on nous a dit que les projets étaient en attente dans la baie de Seine – je précise bien la baie de Seine – n'allaient pas être possibles à cause des échos radars qui gêneraient la navigation ? Je voudrais savoir.

**Philippe MARZOLF**

Alors ? Les échos radars qui gênent la navigation ou pas ?

**Daniel LE DIREACH**

Je ne sais pas. Je ne peux pas vous répondre précisément. Moi, ce que je sais, c'est qu'il y a une circulaire précise qui fixe les normes de distance entre les pieds d'éolienne et puis les points radars, en fonction des caractéristiques notamment des radars de sémaphores, de CROSS, voire aériens. Mais il est évident que tout ceci doit fonctionner. La circulaire est une chose. Ensuite, il faut ensuite tester pour s'assurer que cela fonctionne. Moi, je vous dis qu'il y a une circulaire qui fixe les...

**Philippe MARZOLF**

De toute façon, il y aura certainement des études complémentaires qui seront faites, etc. avant que l'Etat donne l'autorisation de l'occupation de l'espace maritime ?

**Daniel LE DIREACH**

Je répète qu'il n'y pas de champ éolien au niveau français : il n'y a donc pas eu de tests en grandeur nature. On est bien d'accord ? Par contre, on essaie d'avoir un retour de ce qui se passe dans les pays qui ont déjà des champs d'éoliennes. Mais on n'a pas fait de tests grandeur nature puisqu'on n'a pas de champs éoliens en France.

**Philippe MARZOLF**

Merci. Ce que je vous propose, c'est qu'on va passer à la première table ronde. Je peux avoir le programme de la première table ronde ? Merci Monsieur Le Direach d'avoir participé à ce débat, même si, on l'a compris, vous n'avez pas toutes les réponses et qu'il y a encore d'autres études à faire.

## **Table ronde 1 : Ressources, zones de pêche, et possibilité de pêche dans les parcs éoliens**

**Philippe MARZOLF**

La première table ronde : ressources, zones de pêche, et possibilité de pêche. Allez !

**Alain BRISAC**

Nous accueillons à cette table ronde deux représentants de l'IFREMER, Institut Français d'Exploitation de la Mer : Monsieur Dominique Godefroy, Directeur régional de l'établissement Manche-Mer du Nord à Boulogne, et Monsieur Jean-Paul Delpech, spécialisé dans les ressources halieutiques. Nous accueillons également Monsieur Alexis Maheut que l'on ne présente pas. Et nous allons accueillir – mais je ne sais pas s'il est déjà dans la salle - Monsieur Tony Divers qui représente l'Association des pêcheurs de l'ouest du Danemark.

**Philippe MARZOLF**

Si. Et qu'on remercie. *We thank you to come from a long way.* On vous remercie de venir d'aussi loin pour parler de l'expérience du Danemark.

Pendant que ces Messieurs s'installent, je voudrais juste... On a reçu une question : « Au terme de l'information apportée par le débat public, le choix ne doit-il pas revenir aux populations concernées à consulter par voie référendaire ? » C'est une question que, dans tous les débats publics, on nous pose. Mais vous vous rappelez peut-être que selon la loi – je ne sais plus quelle loi – sur les référendums à l'initiative populaire, les référendums organisés par les collectivités ne peuvent être faits que dans la compétence de la collectivité et donc sur leurs compétences propres. En fin de compte, autoriser un parc éolien en face de chez eux, ce n'est pas dans leurs compétences propres. Il peut donc y avoir un référendum organisé, mais il sera invalidé par le Préfet. Dans beaucoup de cas, c'est comme ça. D'ailleurs, vous savez très bien que derrière, il y aura forcément une autorisation de l'Etat pour occuper l'espace public maritime. Il y aura donc des études complémentaires à faire, un peu ce que nous a dit Monsieur le Direach. Donc, Messieurs, à vous, l'IFREMER, pour les ressources halieutiques.

**Dominique GODEFROY**

Merci. Mesdames et Messieurs, bonsoir. On va essayer de respecter le timing. Donc, rapidement, l'IFREMER, vous l'avez dit, Institut Français de Recherche et d'Exploitation de la Mer, c'est un établissement public qui est chargé d'un certain nombre de missions qui touchent à l'environnement et à l'exploitation du milieu marin. Je tiens bien à insister sur le fait qu'il y a la partie environnement et la partie exploitation. Les activités dont on va parler sont étroitement liées à des problématiques d'environnement, c'est bien évident.

Simplement, je céderai rapidement la parole à mon collègue Jean-Paul Delpech. Toutefois, je tenais à rapporter ici que nous sommes présents ce soir pour souligner l'importance des ressources halieutiques dans ce secteur. Effectivement, c'est une activité importante, la pêche et puis c'est une

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième table ronde CPDP  
activité qui touche quatre régions. Jean-Paul Delpech, qui est chercheur à l'IFREMER vous présentera rapidement la composition de la flotte, sa nature et les fréquentations du secteur. Il vous parlera des quantités et des principales espèces exploitées.

J'ai omis de me présenter et je m'en excuse. Je suis le Directeur du Centre Manche-Mer du Nord. Ce centre va de la baie du Mont-Saint-Michel jusqu'à la frontière belge. Nous couvrons donc la totalité du secteur Manche. Voilà. Je cède la parole, tout de suite, pour entrer dans le vif du sujet à Jean-Paul Delpech.

### **Jean-Paul DELPECH, laboratoire ressources halieutiques IFREMER Boulogne**

Bonsoir. Jean-Paul Delpech, laboratoire ressources halieutiques IFREMER Boulogne. Je vais donc très rapidement présenter quelques éléments d'information sur l'activité de pêche qui se déroule dans le secteur. Pour des raisons de temps, j'ai limité mon propos en prenant en compte les ports du Crotoy jusqu'à Saint-Valéry-en-Caux.

J'espère que la diapo n'est pas trop floue. Sur la droite, j'ai fait un focus, un zoom, sur Le Tréport et sur Dieppe. Les chiffres que je présente sont relatifs à l'année 2008 : c'est la dernière année pour laquelle nous avons la totalité des chiffres. Je me suis limité aux cinq principales espèces en quantités. Je ne parle pas des valeurs des produits débarqués.

Que ce soit pour Le Tréport ou le port de Dieppe, vous avez donc le classement des débarquements avec, pour Le Tréport, le maquereau qui arrive en tête avec environ 460 tonnes, ensuite la sole, le merlan, la plie, puis la coquille. Pour Dieppe, vous avez un classement différent puisque c'est la coquille arrive en tête, suivie du hareng, du buccin et du maquereau.

Une autre diapositive, toujours relative à l'année 2008.

### **Philippe MARZOLF**

Vous avez un pointeur, si vous voulez, le bouton vert qui est devant les deux flèches, si vous voulez montrer.

### **Jean-Paul DELPECH**

Au centre, vous avez les rectangles statistiques que les pêcheurs connaissent bien puisque c'est la plus petite unité géographique à laquelle le pêcheur doit déclarer son activité et ses quantités débarquées. Dans chacun de ces rectangles, j'ai donc indiqué le nombre de bateaux par tranche de longueur qui fréquentent au premier semestre 2008 ces différents rectangles. Pourquoi est-ce qu'on a utilisé les classes de longueur 12-24 mètres, 24-40 mètres et moins de 12 mètres ? Parce que ce sont des classifications qu'on utilise couramment. Je ne rentre pas dans le détail parce qu'on n'a pas le temps. J'imagine que ce sont des chiffres que vous connaissez.

Pour compléter le propos, voilà ce qui se passe au deuxième semestre de la même année, donc 2008. C'est toujours pareil, c'est le nombre de navires par rectangle statistique et par classe de longueur.

**Philippe MARZOLF**

On voit bien que, dans le secteur qui intéresse plus particulièrement le parc des Deux-Côtes, c'est le nombre des moins de 12 mètres qui sont les plus importants : 56 %, c'est ça ?

**Jean-Paul DELPECH**

Oui. Il est évident que la tranche de longueur des bateaux de moins de 12 mètres a, par définition, un rayon d'action limité, voire très limité. Ils ont très peu de possibilités de s'éloigner de leur port d'exploitation. Le port d'exploitation, c'est le port à partir duquel ils effectuent la majorité de leurs marées. On comprend bien qu'un bateau de 12 mètres est beaucoup plus sensible à une perturbation ou une gêne de son activité dans son rayon d'action habituel par rapport à un bateau de 24 mètres ou plus qui lui a un rayon d'action beaucoup plus vaste et qui donc peut, le cas échéant, redéployer son effort. On voit bien, d'ailleurs, que, dans le rectangle directement concerné par la baie de Somme, le 28F1, c'est la tranche de longueur des moins de 12 mètres est majoritaire. Ce sont donc des petits navires qui exercent en majorité leur activité dans ce secteur-là.

Une autre diapositive : là, c'est un petit peu un récapitulatif. On a l'habitude de travailler en mois d'activité. Pourquoi en mois d'activité ? Parce qu'on considère qu'à partir du moment où un bateau déclare avoir pratiqué un métier donné au moins pendant une marée d'un mois donné, on considère qu'il a développé un effort correspondant à un mois pour ce métier. L'échelle tout en bas à droite correspond au nombre total de mois navires sur l'année 2008, en particulier. Donc là, toujours, avec ce quadrillage de rectangles statistiques, vous avez, tout en bas, à droite, une échelle qui correspond au nombre total de mois, navires sur l'année 2008. Donc, plus c'est foncé, plus il y a de mois d'activité déclarés. Spécifiquement concernant le rectangle 29F1, celui qui est au large de la baie de Somme, on voit bien que c'est la tranche de bateaux dits « côtiers » qui est majoritaire. On classe dans la rubrique « côtier » les bateaux qui exercent le maximum de leur activité dans les douze milles. Ensuite, nous avons une classification qui correspond aux bateaux dits « Mixtes », donc qui, à la fois, travaillent à la fois dans les douze milles, mais également une partie de l'année à l'extérieur. Ensuite, les bateaux dits du « Large » qui, eux, développent principalement leur activité à l'extérieur des douze milles.

Pour finir, j'ai tenu à vous présenter cette diapositive sur laquelle j'ai listé les hypothèses d'impact concernant le domaine biologique. Quand on cherche à connaître ou évaluer les incidents d'un aménagement, que ce soit celui d'un parc éolien ou d'un autre type d'aménagement, en général, on procède en trois étapes. Premièrement, on fait la liste des incidences potentielles. Au cours de cette étape, on va distinguer les trois phases que sont d'une part la construction du site, de l'aménagement ; d'autre part l'aménagement en cours de fonctionnement ; et enfin, la phase de démantèlement, démantèlement qui peut être soit partiel, soit total, selon ce qui sera préférable et décidé par les décideurs.

Dans une deuxième étape, on va essayer d'établir les scénarios d'impacts, donc essayer de voir un peu quels sont les effets possibles de l'aménagement ou de telle ou telle partie de l'aménagement.

En dernier lieu – troisième et dernière étape - on va essayer de qualifier et quantifier ces impacts, c'est-à-dire qu'on va essayer de hiérarchiser les effets attendus. Donc, ces effets peuvent apparaître sur le domaine, on va dire de l'écosystème au sens large, que ce soit dans le domaine physique ou dans le domaine biologique mais également sur les aspects usages, par exemple celui de la pêche. Quand on cherche à qualifier et quantifier les impacts, on va essayer de donner un qualificatif à chacun de ces impacts. On peut donc avoir des impacts directs, des impacts indirects, des effets

positifs, des effets négatifs, voire des effets neutres. On peut avoir un niveau élevé de cet impact ou au contraire un niveau faible. On peut avoir un effet permanent ou non permanent, c'est-à-dire temporaire. On peut avoir également des effets locaux ou plus vastes à une échelle géographique donnée. On peut aussi avoir des effets continus ou discontinus. On peut avoir aussi des effets réversibles ou irréversibles, c'est-à-dire qu'on ne peut pas revenir à la situation initiale, la situation antérieure. Et on peut aussi avoir des effets cumulatifs. Les effets cumulatifs, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que les effets unitaires correspondant à chaque paramètre étudié peuvent se cumuler en positif ou en négatif. C'est un aspect qui n'est évidemment pas négligeable, mais qui est extrêmement difficile à quantifier dans la mesure où, quand on s'intéresse à un effet ou deux effets en particulier, on est à peu près capable, si on utilise les bons outils et les bonnes méthodes d'analyse, de savoir quel est l'effet de ce paramètre x ou de ce paramètre y. En revanche, quand vous avez une succession d'éléments qui peuvent entraîner une perturbation, la quantification des effets cumulatifs est quelque chose extrêmement compliquée. Cela fait partie des sujets qui sont encore à étudier.

### **Philippe MARZOLF**

Une question. Quand vous dites : étudier. Ce sera qui quoi va étudier ça ? C'est IFREMER qui va donner son avis ? Est-ce que vous donnerez votre avis ou pas ? Ou c'est la méthodologie que vous allez proposer aux futurs opérateurs, aux candidats ?

### **Jean-Paul DELPECH**

C'est une méthodologie qui est, on va dire classiquement utilisée, dans l'approche pour analyser les conséquences de ce type d'aménagement par exemple. Mais vous parliez tout à l'heure d'avis d'IFREMER. Je pense qu'au fur et à mesure que la procédure administrative d'instruction du dossier va évoluer, le service instructeur représentant l'Etat saisira certainement IFREMER pour demander son avis sur le dossier. Pour le moment, nous n'avons pas été saisis par le service instructeur. Nous n'avons donc pas eu connaissance de l'ensemble du dossier. Donc, l'avis d'IFREMER, s'il est demandé par le service instructeur, donc l'Etat sera donné par écrit bien sûr, au service instructeur.

### **Philippe MARZOLF**

C'est donc vous qui réaliserez forcément ces études ?

### **Jean-Paul DELPECH**

Non, pas forcément. Nous pouvons donner et nous avons déjà donné un certain nombre de conseils pour approcher et pour étudier ce genre de scénario. Mais ce n'est pas forcément IFREMER qui mène les opérations sur le terrain par exemple. Loin de là.

### **Philippe MARZOLF**

Très bien.

**Dominique GODEFROY**

Oui. Juste une précision. Nous y apportons la connaissance que nous avons effectivement mais nous ne sommes pas le seul organisme à avoir de la connaissance en termes de biologie ou de connaissance de la ressource. J'ai à côté de moi le représentant des pêcheurs.

**Philippe MARZOLF**

Justement. Merci de faire la transition.

**Dominique GODEFROY**

C'est une façon de faire la transition.

**Philippe MARZOLF**

Maintenant, la parole est à Alexis Maheut, Président du Comité régional des pêches de Haute-Normandie qui va nous dire un peu, lui, justement, quels types de pêche on fait sur place, les zones de pêche. Est-ce que l'emplacement prévu pour le parc des Deux Côtes correspond à des zones utilisées ou pas ? Monsieur Maheut pour sept minutes.

**Alexis MAHEUT, Président du comité local de pêche de Haute-Normandie**

Bonjour. Alexis Maheut. Je suis Président du comité local de pêche de Haute-Normandie mais dans ce débat, on est plusieurs régions impactées. Il ne faut pas oublier les marins-pêcheurs du Nord-Pas-de-Calais qui viennent pêcher dans la zone – j'insiste bien. Et puis, il y a aussi une partie des marins-pêcheurs de Basse-Normandie qui viennent travailler sur la zone à la période de la seiche, de la coquille Saint-Jacques, mais aussi du poisson. On a des bateaux de Basse-Normandie, de Port-en-Bessin, des bateaux de 25 mètres qui viennent débarquer dans les ports de Fécamp ou de Dieppe quand ils viennent pêcher dans nos zones. Vous voyez ?

J'ai insisté sur cela à la première réunion en disant que, s'il y a des champs éoliens dans la Manche – là, on parle forcément des deux côtes – cette succession de champs éoliens aura forcément des déplacements. Donc quand j'entends IFREMER dire qu'une grosse partie de la flottille est constituée de bateaux de moins de 12 mètres, ceux-là, ils ne pourront pas se déplacer. Il va donc forcément y avoir un peu de destruction de navires, de bateaux qui seront en faillite, etc. Et je pense que, pour le tissu économique, c'est très important. Ces bateaux-là ne pourront pas se déplacer. Il y a certains bateaux qui peuvent pêcher dans toute la Manche mais il y a des bateaux qui sont vraiment affectés à des ports de pêche. Vous voyez, c'est très important. Et j'insiste bien : on n'est pas la seule région qui est impactée. Le Nord-Pas-de-Calais, qui vient pêcher sur nos zones mais aussi il ne faut pas oublier aussi les bateaux de Basse-Normandie.

Je vais répéter un peu les chiffres mais... C'est environ 140 bateaux en Haute-Normandie, 250 dans le Nord-Pas-de-Calais et puis 600. Dans les 600 de Basse-Normandie, il y en a au moins 400 qui pêchent dans la Manche. Il y en a 200, ce sont des petits doris, un peu d'ostréiculture, ils se débrouillent. Vous voyez, on essaye d'avoir des chiffres qui soient réalistes. Je ne cherche pas du tout à minimiser ou à augmenter les choses.

Je vais vous donner des chiffres, expliquer un peu ce qu'est la pêche. Moi, je suis habitué à ces discussions malheureusement : on a le projet de Port 2000, le port méthanier, etc. Là, dans le canal maritime, on n'a pas pu intervenir sur la centrale nucléaire, mais on va le faire parce qu'on en a besoin sur les rejets du canal, ce qui est rejeté en mer. Donc, vous voyez, nous sommes très impactés par un tas de choses. Je ne parlerai pas de pollution, d'aménagements portuaires parce que la liste serait un peu longue, voilà, d'extraction de granulats. On est forcément à chaque fois un peu la cible, malheureusement, parce qu'on est au bout de la chaîne. Voilà.

Je ne voudrais pas être trop long : j'espère que je vais respecter les sept ou huit minutes ou dix minutes, mais, de toute façon, j'irai jusqu'au bout parce que je pense que c'est très important pour les trois régions et la pêche de la Manche.

Moi, je me suis concentré sur... Je suis Président du Comité régional des pêches, je ne me permettrai pas de parler des pêcheurs de Basse-Normandie et du Nord-Pas-de-Calais. Mais les chiffres que nous donnons, d'abord sur les volumes, ce sont les déclarations officielles des pêcheurs qui sont données depuis 2006 par le Comité régional puisqu'on les recueille. On est le seul Comité régional à le faire en France. C'est la preuve que les marins-pêcheurs déclarent. C'est un papier officiel. Pour les bateaux de plus de dix mètres, c'est donné toutes les semaines aux Affaires Maritimes. C'est ce qui sert pour nos déclarations de pêche. Les DNP, c'est pour les bateaux de moins de dix mètres. Ce sont des déclarations mensuelles. Sur Le Havre, on fait ça depuis 1998. Quand on l'a mis en route, le Comité régional des pêches de Haute-Normandie, on a augmenté les déclarations officielles de 60 %. C'est peu dire de l'importance de ces déclarations. Et on se bagarre beaucoup à la Direction des pêches à Paris, mais aussi à Bruxelles, sur nos déclarations, comment elles sont transmises, etc. C'est le seul moyen officiel des captures des marins-pêcheurs.

Moi, je ne veux pas rentrer dans les prix moyens qui sont vendus sur tous les marchés, sur tous les ports. On parle du Tréport, à la fin, forcément. Je parle d'un chiffre d'affaires. On s'est basé sur les prix moyens de criée. Quand vous vendez du poisson sur les quais ou sur un marché, forcément, le prix est augmenté de 30 %. Ce ne sont pas des prix officiels. Nous, nous avons les déclarations officielles des marins-pêcheurs. Quand vous vendez sur un quai, par exemple au Tréport, forcément, c'est un prix entre le mareyage et la poissonnerie. Alors, forcément, il y a la saison qui joue. Le prix est différent si vous êtes à Boulogne et que vous êtes en pleine saison de sole et que nous, la saison n'est pas encore arrivée parce que ça se déplace, le poisson. Forcément, les prix sont différents.

Nous ne voulons pas de discussion de prix, de chiffre d'affaires, etc. Le prix officiel, c'est le prix des criées, c'est le prix moyen des criées. J'insiste bien : il faut rajouter environ 30 % sur certaines flottilles puisque des bateaux qui sont inféodés, comme Le Tréport, quand vous voyez 56 % des bateaux de moins de douze mètres, il faut forcément augmenter le prix. Donc j'insiste lourdement sur ce sujet.

### **Techniques de pêche**

On va parler un peu de techniques de pêche puisque... Pour la Haute-Normandie, ce sont 55 000 tonnes de poissons pêchés et de coquillages débarqués dans les ports. Ce sont 136 navires. Dans ces 136 navires, on a 3 navires de pêche industrielle que nous voyons très rarement, puisqu'ils débarquent entièrement en Hollande. Ce sont des capitaux français, c'est un armement fécampois. C'est une grosse société qui est à Paris qui s'appelle la société Dellem mais ce sont des bateaux français avec des pêcheurs français et des quotas français. Nous les considérons donc dans nos captures. J'insiste bien. Ce sont deux bateaux de 80 mètres et un bateau de 100 mètres. Ils viennent

pêcher le long de nos côtes et ils vont jusqu'à trois milles de la côte pêcher du hareng et de la sardine dans des gros volumes.

On a un engin un peu important chez nous : le chalutage. Voilà. Il y en a différents. Là, c'est le chalut avec le bateau, le chalut dans l'eau, les panneaux divergents, après, différents chaluts. Vous voyez les chaluts traditionnels, les chaluts à grande ouverture dont IFREMER se sert pour faire des études partout. Et puis après, les chaluts pour le merlan, etc. Chaque bateau... J'insiste bien puisqu'on croit toujours que les bateaux, par exemple si vous pêchez au Havre du hareng avec un chalut de fond, il est différent de celui de la Baie de Somme.- Le fonds sont différents. On a des chaluts pour pêcher la même espèce, on pêche la nuit, pareil, mais les chaluts sont un peu différents. Ce sont des chaluts e fond qui ne sont pas armés pareil puisqu'à chaque fois, la nature du fond nous fait échanger le matériel. Le type d'engin est le même mais ce n'est pas tout à fait le même chalut. Si quelqu'un du Tréport vient pêcher au Havre, il ne pêchera pas le nombre de soles dans la nuit ; et si un Havrais vient pêcher au Tréport, on ne pêchera pas les mêmes volumes. C'est important de le savoir. Ce sont toujours des chaluts mais chaque port a un peu sa spécificité.

Après, nous avons les engins de drague. Ce sont des grands filets métalliques. Les bateaux hollandais et belges pêchent avec des nombres importants de dragues.

Après, on a la drague. Vous votez les engins de drague. Vous voyez des grands filets métalliques qui sont mis sur des tendons. Les bateaux français, c'est maximum sept ou huit de chaque côté. Et puis, on a des bateaux hollandais et belges qui pêchent avec des dragues importantes, des bateaux de 45 mètres, aussi qui viennent pêcher aussi à la drague. Alors, vous voyez, il y a une fume qui est plus longue, une fume qui est plus courte puisque, quand on vire de bord, qu'on ne mélange pas le matériel.

Après, on a diverses dragues. Avant, on travaillait avec ces dragues-là, ici, à la coquille. On avait environ dix dragues. Les engins étaient fixes. Quelques bateaux font encore avec ce type de dragues. On a la drague à moules. Nous, on a une spécificité puisqu'on pêche un peu de moules avec des bateaux hauts à Dieppe mais aussi au Tréport, à Fécamp. On a donc des petites dragues sur des petits bateaux, des doris, qui font de la pêche accessoire, mais c'est quand même une drague à moules. Et puis, on a la drague à praires qui sert un peu pour pêcher des berniques, etc. On commence à développer cette pêcherie sur Dieppe. Il y a des bateaux qui ont trouvé des marchés : on est en train de développer ça un peu sur la Hollande.

Après, on a un autre engin qui est très important, la pêche au trémail. Vous voyez le bateau qui est en train de remonter avec le mouillage et puis la bouée de mouillage. Les différences des trémaills : trois rangées de mailles, une plus grande et deux plus petites. A chaque fois, c'est adapté aux autorisations qu'on a puisqu'on a un plan cabillaud, chez nous, en Manche. Et puis après, on a les filets maillants pour tout ce qui est poisson, cabillaud, lieu jaune, etc. Donc, à chaque fois, il y a une réglementation pour le maillage : c'est toujours adapté à la taille réglementaire du poisson. J'insiste bien. C'est un engin est très sélectif. Par contre, cela pose un vrai problème : c'est la longueur des filets et la cohabitation avec les engins traînants.

Après, on a la pêche aux casiers. On pêche des bulots, des crabes, des homards, tourteaux, étrilles, mais aussi de la seiche à la période. Après, ça dépend de la filière, de la grandeur du bateau. On a des zones de mouillage, ici. Après, on a des bateaux qui peuvent avoir 30 à 40 casiers. D'un côté, il y a une ancre et de l'autre côté, on remonte. Ce sont des engins qui restent en général à la mer assez souvent. C'est-à-dire que, pendant la période de seiche, ils restent deux mois en mer et nous les remontons tous les jours ou tous les deux jours. On met de l'appât à l'intérieur pour certains. Cela dépend du type de capture que nous voulons faire à l'intérieur. On peut pêcher de la crevette rose à

l'intérieur. Par exemple, sur le Havre, c'est une activité qui marche du mois d'octobre au mois de janvier, en pleine période de commercialisation importante. Ce sont de gros revenus pour les marins-pêcheurs des petits bateaux.

Après, on a plusieurs engins. Ce sont toujours des casiers. Ca, ce sont des casiers pour travailler plutôt dans les zones où il y a des algues. On en a quelques-unes des zones, dans Natura 2000, qui sont protégées parce qu'il y a du goémon, enfin, ce sont de grandes algues. Après, vous avez les casiers. Vous avez toujours l'entrée. On met des appâts de chaque côté. C'est pour pêcher la crevette rose. Ce sont des maillages différents.

### **La pêche**

La pêche, je parle toujours de la Haute-Normandie, c'est 80 navires de moins de 12 mètres, 47 navires de 12 à 24 mètres, 6 navires de 24 à 40 mètres, et 3 navires de pêche industrielle de 80 à 100 mètres.

La pêche au Tréport, on s'est un peu reconcentré sur le Tréport, ce sont 70 navires picards et normands qui sont présents dans le port ; 22 navires de Haute-Normandie localisés au Tréport débarquent environ 3 730 tonnes de poissons, de coquillages et de crustacés.

Un chiffre d'affaires d'environ 8 millions d'euros. Je vous ai tout à l'heure expliqué que c'était sur des chiffres moyens des criées pour qu'on ne conteste pas ces chiffres. J'insiste lourdement parce qu'à chaque fois, dans les débats publics - on est contesté dans ces prix. Maintenant, les chiffres des volumes ne peuvent plus être contestés parce que ce sont les chiffres officiels mais par contre, les prix, on se base toujours sur les prix moyens des criées. Un chiffre d'affaires de 8 millions d'euros en 2009 pour les 22 navires haut-normands basés au Tréport.

De nombreux emplois à terre, une activité importante dans le tissu économique de la ville, du département de la Seine-Maritime et de la région Haute-Normandie.

A cela s'ajoute le chiffre d'affaires des navires picards présents au Tréport, mais aussi des navires de passage puisqu'à chaque fois que vous rentrez dans un port, vous payez une taxe d'entretien des ports, la taxe aéro-PP qui est très importante pour tout ce qui est dragage, quais, électricité, etc. les aménagements qui sont faits dans les ports. On a donc deux ports départementaux, le Tréport et Fécamp mais on a un syndicat mixte à Dieppe. Au Havre, c'est un peu différent. On est dans un port autonome avec une autorisation, une chose un peu différente. Mais on a, sur les plages comme Quiberville, je cite celle-ci mais il y en a plein d'autres où la pêche est très importante pour le tissu économique. Il n'y aurait pas les trois ou quatre doris à Quiberville, il n'y aurait pas de touristes.

### **Chiffre d'affaires des navires**

Le chiffre d'affaires des navires ? Les bateaux de moins de 10 mètres font environ 210 000 euros par an. Pour 10 à 12 mètres, 260 000 euros. De 12 à 15 mètres, 300 000 euros. De 15 à 20 mètres, 400 000 euros par an. Plus de 20 mètres, 1 500 000 euros. Et les bateaux de pêche industrielle, qui viennent pêcher au moins cinq ou six mois de leur capture dans la zone, j'insiste bien en Manche, près des côtes françaises, 5 300 000 euros. C'est une moyenne qu'on a eue. Il y a des bateaux qui font plus, il y a des bateaux qui font moins mais c'est une moyenne officielle, donc on peut discuter et approuver ces chiffres. C'est très important pour justifier ce que nous, on pêche. Ils sont incontestables.

Le projet des Deux-Côtes, ils sont en plein dans le carré, là. On l'a fait exprès puisqu'on a eu seulement hier, par écrit, la zone avec des points géographiques du projet.

Les déclarations, en général, sont faites dans le VIIId. Ce sont de grandes zones mais les marins-pêcheurs, puisqu'ils sont dans un carré statistique, etc. Les déclarations pour nous, la pêche, on a demandé à certains pêcheurs de déclarer vraiment, plus concrètement à chaque fois qu'il y a un projet. On l'a fait pour le projet de Veulettes, on le fait pour le projet de Fécamp WPD mais on l'a fait aussi pour le projet des Deux-Côtes. C'est vrai que cela nous pose des problèmes parce que parfois des bateaux changent de zones deux ou trois fois dans la même journée. Donc cela pose des problèmes de déclaration. Il faut faire des feuilles différentes et nous, au Comité régional, il faut les enregistrer différemment. Quand c'est donné à AGRIMER, maintenant, je ne sais pas comment c'est enregistré.

On a la coquille Saint-Jacques, 57 tonnes, toujours pour les bateaux du Tréport. Poissons, 2 850 tonnes de pêchées. C'est une zone de frayère - merlan, sole, hareng - une zone de migration du cabillaud, de la seiche, du maquereau, du hareng et de la sardine, chose qui avait été oubliée totalement par le promoteur. Je vous rappelle que, pour les bateaux de pêche industrielle, c'est un poisson recherché, la sardine. Il y a deux bateaux de 25 mètres à Fécamp qui sont un peu les cordons-bleus, des bateaux pilotes, c'est-à-dire ce qui font le plus gros chiffre d'affaires en Manche, ils sont à Fécamp : ils pêchent 8 000 tonnes de sardines par an.

Les zones de pêche majeures pour tous types de métiers : je vais tâcher d'aller plus vite. Excusez-moi ! Nombre de navires localisés au Tréport, qui travaillent sur la zone du projet d'implantation des éoliennes : les ports du Havre, de Fécamp, de Dieppe. C'est pour la Haute-Normandie. Les ports du Nord-Pas-de-Calais. Je souhaiterais qu'eux, ils interviennent seuls pour défendre les pêcheurs du Nord-Pas-de-Calais. La région Basse-Normandie : en moyenne 50 navires, d'après cette région – c'est le Comité régional qui nous a donné les chiffres - travaillent la coquille Saint-Jacques et viennent faire la saison de seiche pendant 40 jours. Ils travaillent environ 5 mois et à d'autres périodes de la seiche et du poisson.

### **Impacts sur la pêche**

Les impacts sur la pêche. C'est une zone de pêche d'environ 80 kilomètres carrés qui serait perdue.

- L'impossibilité de travailler à tous les engins traînants dans le site. On n'a toujours pas de solution. Dans certains pays, ça existe. En Angleterre, ils ont apparemment solutionné pour des petits chalutiers mais les gros bateaux ne pourraient pas y travailler. Les bateaux de 20 mètres, les panneaux sont trop lourds. Ce serait dangereux avec les câbles.
- Le champ magnétique : on n'a toujours pas de réponse sur ces sujets. On a toujours des promesses d'études, etc. mais ce n'est pas concret.
- La perturbation des poissons migrateurs, les poissons bleus, le hareng, le maquereau, la sardine.
- Le danger pour la navigation commerciale, de pêche, tout à l'heure, je me suis un peu expliqué là-dessus.
- La perturbation importante pendant la construction du site et pendant le démantèlement. C'est-à-dire que, quand on va démonter, les pêcheurs seront forcément impactés.

- la modification des fonds de la mer par les travaux de forage. Les fonds mettront plusieurs années à revenir à l'état initial. Sur le projet de la Tamise, ils ont mis environ 2 ans pour que les chalutiers puissent venir travailler sur la zone puisqu'il y avait eu énormément de roche.

Les prétendus récifs artificiels, production de ressource halieutique. Moi, j'ai deux sujets là-dessus. Si c'est pour faire des zones où la pêche amateur ou de plaisance vienne piocher à l'intérieur, nous ne sommes pas trop favorables. Après, 14 kilomètres de la côte, est-ce qu'ils auront le droit d'aller si loin que ça de la côte ? Certainement pas tous les bateaux de plaisance mais certains bateaux de pêche non plus. Les petits doris qui ont le droit de pêcher à 5 milles maximum de la côte, de leur port, ne pourront pas y aller non plus. Par contre, la reproduction dans ces champs d'éoliens, si ce sont des poissons qui seront captifs parce qu'il y aura de la nourriture, je pense que cela peut rapporter aux marins-pêcheurs. On n'en est pas sûr. C'est vraiment de l'incertitude complète. On n'arrive pas à avoir de l'argent pour faire, par exemple, des études sur les récifs artificiels d'Etretat. Sur le suivi, j'insiste bien. Donc, vous voyez, c'était prévu pour ça.

Nous, on dit : si c'est une zone de pêche récréative, on n'est pas d'accord. J'insiste bien. Le poisson, ce sont des bancs de poissons migrateurs. Quand il faut les chercher en mer, là, c'est le jeu des marins-pêcheurs professionnels ; quand ils sont captifs dans des zones parce qu'il y a de la nourriture, ce sera le jeu de tout le monde. Je pense donc que la pêche amateur viendra pêcher dans ces zones-là. Il y aura donc énormément de concurrence avec les professionnels de la pêche. Donc, nous, on est très inquiets là-dessus. Voilà.

En plus de cela, je le rappelle clairement : les pêcheurs, nous, on a des quotas qui sont alloués à la France. Imaginons que la reproduction soit importante dans ces champs d'éoliens. Comment on va faire pour augmenter les quotas de pêche ? Il faudra justifier qu'on a fait des efforts d'accepter des champs éoliens avec la Commission européenne, pour dire que ça s'est reproduit. Comment on va nous augmenter nos quotas ? Tout suit. Il y a du cabillaud en mer, énormément. On ne peut pas en pêcher. Entre novembre et le mois de mars, la coopérative de Fécamp – je ne parlerai que ce celle-là par ce que j'en suis le directeur - a perdu 500 tonnes de production de cabillaud que nous aurions pu pêcher. Non, non, mais attendez : 500 tonnes ! Parce qu'on n'a pas de quotas. Le produit est devant chez nous et on ne peut pas le pêcher. Parce qu'on n'a pas de quotas, les bateaux ne peuvent pas le capturer. Imaginons que la production augmente dans ces champs. Comment on va faire pour avoir ces quotas ? C'est la Commission européenne qui va nous donner ces quotas ? J'y crois mal. Et, si c'est dans des délais de cinq, six ans, la flottille sera morte.

Il faut se rendre compte qu'il y a des règles pour la capture de la pêche qui sont européennes, qui sont françaises mais, tout au tout, qui sont communautaires. Après, s'il y a des reproductions, est-ce qu'on pourra y aller, techniquement, dans ces champs d'éoliens ?

**Philippe MARZOLF**

Dernier transparent, non ?

**Alexis MAHEUT**

C'est fini.

**Philippe MARZOLF**

Ah.

**Alexis MAHEUT**

Merci.

*Applaudissements.*

**Philippe MARZOLF**

Malgré le dépassement du délai de temps qui était vraiment important, il est important qu'il y ait des précisions qui soient vraiment données par les pêcheurs.

On va maintenant justement un petit peu voir l'exemple danois. Nous sommes vraiment très contents d'accueillir Tony Divers de l'Association de pêcheurs de l'ouest du Danemark. Il parle en danois, anglais mais on a une traductrice à côté de Nicole qu'on remercie qui est d'origine danoise et qui vient traduire. Vous verrez que les transparents de Monsieur Divers sont en anglais.

Nous lui avons demandé comment ils avaient fait au Danemark pour justement choisir les zones d'implantation des éoliennes. Comment ils avaient fait la concertation avec tous les acteurs ? Et surtout, après, qu'elles étaient les études de suivi qui avaient été réalisées, et donc le retour d'expérience que l'on peut avoir ?

Nous avons vu avec l'ambassade du Danemark également pour qu'on ait des synthèses d'études qui ont été faites sur le suivi de certains parcs danois, qui, soient traduites en français afin, justement, que nous puissions nous y appuyer dans le débat public sur le sujet.

Monsieur Divers, merci encore d'être venu. A vous la parole pour savoir comment cela se passe au Danemark.

**Tony DIVERS**

*(L'intervention est faite en anglais et traduite.)*

Bonjour. Je m'appelle Tony Divers. Je suis originaire d'Ecosse mais cela fait plus de 32 ans que je vis à Esbjerg au Danemark. Cela fait 35 ans que je pêche dans la mer du Nord.

Je suis venu ici à la demande de l'ambassade du Danemark pour partager mon expérience et l'expérience des pêcheurs danois suite à la construction de deux grands parcs éoliens en mer au large d'Esbjerg au Danemark.

Le premier parc a été construit en 2002 avec 80 éoliennes, à une distance entre 14 et 20 kilomètres de la côte. Au début de ce premier projet, nous étions un peu inquiets de la disparition éventuelle de poissons, inquiets aussi un peu pour nos filets du fait de la construction des fondations des éoliennes. Ces inquiétudes ont été *a priori* générées par le manque d'informations au départ sur le premier parc éolien en mer.

Du fait du manque d'informations pour le projet du premier parc éolien en mer, au moment de la construction du deuxième parc éolien en mer, de nombreuses réunions de concertation ont été organisées par le maître d'ouvrage afin d'informer le mieux possible les pêcheurs.

Le deuxième parc éolien en mer, appelé Horns Rev II, a été construit en 2008. Il est à 30 kilomètres des côtes, et a donc une capacité de 91 éoliennes. Toujours dans le souci de la concertation, nous recevions chaque semaine une lettre d'information de la part du constructeur sur l'information des travaux de construction du parc. Donc, toutes les semaines, nous étions informés de ce qui se passait. L'information passait bien : il n'y avait pas de souci d'information sur la construction du deuxième parc.

Lors du premier projet de parc éolien en mer, nous n'étions pas autorisés à passer par-dessus le câble, mis à part de lever les filets. C'était donc un souci. Sur le deuxième projet de parc éolien en mer, un accord a été pris avec la société danoise Energynet, propriétaire des câbles, afin de pouvoir naviguer, passer par-dessus le câble. Ce câble était à environ 1,50 mètre de profondeur dans la mer.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation de prévenir la société danoise Energy qui, en fait, est l'équivalent d'EDF si jamais nous avons quelque souci que ce soit avec le câble, par exemple, si les filets se prennent dedans. Si nous avons des soucis matériaux ou si le bateau est endommagé, ils feront le nécessaire pour prendre en charge tous les coûts et frais de réparation.

Il y a eu un financement pour les pêcheurs afin de les dédommager de la perte de production de pêche. La subvention s'est montée à 1 million d'euros pour la construction du premier parc éolien en mer et à 3,5 millions d'euros pour le deuxième parc.

**Philippe MARZOLF**

Pour tous les pêcheurs ?

**Tony DIVERS**

Pour tous les pêcheurs, et en une seule fois.

**Jean-Marie BYHET**

Qu'est-ce que vous aviez comme bateau ?

**Tony DIVERS**

Un bateau de 20 mètres. Un chalut.

**Philippe MARZOLF**

On va poser les questions. Là, j'ai entendu. Sur les 1 million d'euros en une fois, combien de pêcheurs étaient concernés au port d'Esbjerg ? Vous aurez le temps de poser les questions après.

**Tony DIVERS**

Cela concernait *a priori* une vingtaine de bateaux.

**Philippe MARZOLF**

Quels types de poissons sont restés ? Est-ce qu'ils ont vu plus de poisson, moins de poisson ? Est-ce qu'il peut nous dire un peu son retour d'expérience par rapport à ça ?

**Tony DIVERS**

A ma connaissance, je n'ai pas vu de baisse de production de poissons.

**Philippe MARZOLF**

Alors, pourquoi les pêcheurs ont-ils été indemnisés ?

**Tony DIVERS**

Parce qu'ils ont perdu de la surface de pêche. C'est pour compenser la surface de pêche.

**Philippe MARZOLF**

Il a fini ? Merci.

**Tony DIVERS**

Merci.

## **Débat avec la salle**

### **Philippe MARZOLF**

Si vous voulez des questions. J'essaye de répartir un petit peu. Non, non. Attendez, attendez Monsieur. D'abord Monsieur et, après, vous. De toute façon, il faut toujours parler avec un micro parce que tout est enregistré.

### **Monsieur DEVISME**

Bonjour ? Monsieur Dewim. J'interviens à titre de pêcheur et puis de représentant au niveau européen. Je côtoie des personnes que vous devez connaître, sans doute Peter Mortensen, Ian Flemming. Je fais partie d'ETF. Je suppose que votre organisation au Danemark, c'est... laquelle ?

### **Tony DIVERS**

Danish Fishermen's Organization.

### **Monsieur DEVISME**

Qui est affilié à COGECA au niveau européen si jamais je ne me trompe pas.

### **Tony DIVERS**

Pas assez.

### **Monsieur DEVISME**

Pas assez. C'est bien ce qui me semblait. Je n'ai rien contre, les gars. Moi, je suis du bord ouvrier. C'est une division qui s'est faite mais disons qu'on n'a pas le même registre. C'est-à-dire qu'au Danemark, vous avez soit les ouvriers, soit les patrons. C'est-à-dire que vous n'avez pas de groupe. Vous avez Europêche et COGECA qui sont des coopérateurs, ou des gros groupes. Ce Monsieur, son association en fait partie. C'est-à-dire que les vingt bateaux qui ont touchés, ou les trente, ne sont pas des petits parce que c'est une association de grosses unités. Ca fait déjà son poids.

Ensuite, lorsqu'il parle de câbles, il ne pêche pas dans la zone éolienne comme nous, on voudrait le faire. Ils sont autour de la zone éolienne. Pour nous pêcheurs, c'est une grosse différence.

Lorsque j'ai parlé avec Peter Mortensen ou Ian Flemming, ils m'ont dit que tout ce qui était à l'intérieur des éoliens, quand il y avait eu des coups de pêche de fait dedans sur filet – je précise bien filet -, tout avait été arrêté et tout était en *stand-by* pour les éoliennes. Il est interdit de pêcher à l'intérieur. On ne rentre pas à l'intérieur pour pêcher et Monsieur le sait très bien puisque je peux lui sortir deux articles danois où les services de secours en hélicoptère ont dit qu'il est impossible de déposer un homme dans le champ. J'ai les articles sur l'ordinateur. Je vous les remettrai d'ailleurs. Un est en anglais et l'autre en danois.

**Philippe MARZOLF**

Traduits en français ?

**Monsieur DEVISME**

Non, non. Il y en a un qui est en anglais et l'autre qui est en danois. Je dois avoir gardé la traduction en français. Je regarderai. Le gros problème, il est là.

**Tony DIVERS**

Je voulais juste préciser qu'en fait, on peut pêcher dans le parc avec un filet fixe.

**Monsieur DEVISME**

C'est bien ce que je disais. Mais à l'intérieur de la zone de sécurité ? D'après Peter Mortensen et Ian Flemming, à l'intérieur, fixe, on ne peut pas. Ca, c'est eux-mêmes qui me l'ont dit. Il y en a un qui parle correctement français.

**Philippe MARZOLF**

Attendez deux secondes. Il confirme Monsieur Divers ? Il va peut-être réagir par rapport à ça. Il a dit quelque chose ?

**Tony DIVERS**

On ne peut pas pêcher au chalut à l'intérieur du parc mais au filet.

**Philippe MARZOLF**

Vous vous présentez, s'il vous plaît, Monsieur.

**Jean-Pierre LE BAIL, Président de la coopérative des pêcheurs du Tréport et de la baie de Somme**

Jean-Pierre Le Bail, Président de la coopérative des pêcheurs du Tréport et de la baie de Somme. Ma question, c'est : la hauteur d'eau dans les parcs éoliens et la puissance du courant qui est très importante.

**Philippe MARZOLF**

La hauteur des éoliennes ? Non, la profondeur. C'est 20 mètres, je crois.

**Tony DIVERS**

Je le disais tout à l'heure, entre 9 et 17 mètres.

**Philippe MARZOLF**

Le courant est important là-bas ?

**Tony DIVERS**

Trois nœuds à peu près.

**Philippe MARZOLF**

Chez vous, c'est combien à peu près ? Pareil. Monsieur.

**Eric TAVERNIER, Vice-président de la Communauté d'Agglomération et Maire adjoint à la ville de Dieppe pour l'environnement**

Bonjour. Eric Tavernier. Je suis Vice-président de la Communauté d'Agglomération et Maire adjoint à la ville de Dieppe pour l'environnement.

**Philippe MARZOLF**

C'est vous qui avez posé une question sur Internet avant la réunion ?

**Eric TAVERNIER**

Oui.

**Philippe MARZOLF**

Très bien.

**Eric TAVERNIER**

Ca reste sur les problèmes de courentologie : problèmes physiques, voire par conséquent problèmes biologiques. J'ai vu dans le rapport du maître d'ouvrage qu'il y avait eu des modélisations qui avaient été effectuées sur la schématisation justement des écoulements tourbillonnaires. Je voulais savoir si la modélisation avait pris en compte la succession des pieux verticaux. Parce qu'on peut très bien faire des analyses, justement, notamment sur la courantologie, le dépôt sédimentaire, la vitesse des sédiments, etc. On est sur une zone à 0,9 mètre/seconde, c'est-à-dire environ 2 nœuds de vitesse. Mais, en fait, ça peut complètement varier. Si vous faites une modélisation avec un pieu, deux pieux alors que si vous avez une succession avec 145 pieux, à un moment, l'impact est

cumulatif et complètement différent. Ca, c'est un élément de données que je n'ai trouvé nulle part et qui, bien évidemment, a des conséquences, soit d'accélération, soit de ralentissement des sédiments.

Cela me paraît important. Pourquoi ? Il y a quelques années, nous avons fait des études d'impact avec modélisation sur la problématique des galets. On a utilisé en laboratoire LNA – je l'ai vu personnellement – des graphiques, etc. On a complètement oublié la problématique de marée trentenaire qui succédait à une autre marée trentenaire, voire à une marée centenaire, etc. avec des modifications étaient complètement faussées, notamment sur le déplacement des galets.

### **Philippe MARZOLF**

On va demander à la Compagnie du Vent s'il y a des études qui sont faites, qui ont été faites pour prendre en compte ces différents éléments. Et peut-être qu'IFREMER a un avis là-dessus, non ?

### **Jean-Mathieu KOLB**

Oui. Bonsoir. Je me présente d'abord. Jean-Mathieu Kolb. Je suis le chef du projet de parc éolien en mer des Deux Côtes. Je vais d'abord répondre à une question qui a été posée précédemment sur les niveaux de tension du courant électrique sur le raccordement des parcs Horns Rev I et Horns Rev II qui concernent la pêcherie ouest-danoise. Ce raccordement est fait en 150 000 volts entre le parc et la terre et 33 000 volts entre les éoliennes. C'est tout à fait comparable à ce que nous, on envisage de faire dans ce secteur-là.

Deuxième chose, sur les modélisations, effectivement, je suis désolé que cela n'ait pas été aussi clair que nécessaire dans le dossier du maître d'ouvrage mais nous avons des modélisations avec l'état initial. C'est-à-dire que nous avons modélisé toute la Manche Est : bathymétrie, courantologie, vagues, vent, etc. Quand je dis « nous », on a fait faire. C'est un bureau d'études spécialisé qui a fait ça pour nous avant et qui a intégré, effectivement, l'implantation des 140 mâts. C'est donc du avant/après, une méthodologie qui est employée couramment dans les études d'impact maintenant. J'avais d'ailleurs proposé, à la dernière réunion, qu'on puisse faire un point là-dessus puisqu'il y avait une question sur la qualité des eaux. Là aussi, on a étudié quelle serait la mise en suspension avec les travaux, et comment cela pourrait voyager avec la houle, le courant. Nous avons les résultats qu'on serait très heureux de pouvoir présenter.

Je reviens sur cette modélisation des dynamiques sédimentaires. Les résultats montrent clairement qu'il n'y aura pas d'impact, ni positif, ni négatif sur l'évolution du trait de côte avec le champ, du moins dans sa variante large, qu'on privilégie pour le moment. Voilà.

### **Philippe MARZOLF**

Si vous voulez à un moment donné regarder les études très précisément, etc. à ce moment-là, il faut nous le demander pour pouvoir les consulter. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame. Et après Madame, de l'autre côté.

### **Liseline LAVOINE, Comptoir de l'Océan**

Bonsoir. Je suis Liseline Lavoine, Comptoir de l'Océan, tout à fait opposée au projet éolien des Deux Côtes à côté des marins-pêcheurs. Je représente une grande partie des commerçants locaux.

Je voulais poser la question suivante. A plusieurs reprises, j'ai été interpellée par le fait qu'on mettait en danger la sécurité humaine car on parle très peu de l'humain dans vos débats. On entend parler d'argent. A ce sujet, on apprend que le marin-pêcheur, un emploi en mer est égal à trois emplois à terre. Ca, nous l'apprenons ce soir. Je vous dis bravo. Je vous aussi bravo pour les bonnes choses que nous mangeons et que nous faisons manger à nos touristes et à tous les gens qui viennent ici.

En ce qui concerne le doute raisonnable qui a été mis en place et qui est un doute raisonnable avéré, aux dires de tous les experts y compris le représentant du Préfet maritime, ce soir, ce doute raisonnable ne devrait-il pas, au même titre qu'il a été envisagé et mis en place en ce qui concerne la navigation des avions dans le cadre de l'éruption volcanique islandaise, y avoir un moratoire concernant la santé humaine et le danger qu'encourent les centaines et les milliers de personnes qui empruntent tous ces chenaux maritimes ? On nous dit que nous sommes un des plus grands endroits de passage du globe terrestre ! Je vous remercie.

*Applaudissements*

**Philippe MARZOLF**

Je ne sais pas si quelqu'un va vous répondre. C'est plutôt un avis ou une contribution. Je me suis tourné vers le représentant du Préfet maritime. Vous parlez de Monsieur Kolb, c'est ça ? La Compagnie du Vent. Le chef de projet, elle a dit. Vous avez quelque chose à rajouter là-dessus ? Vous en parlerez tout à l'heure. Ils en parleront tout à l'heure dans la présentation mais vous aurez la réponse dans trois quarts d'heure, une demi-heure. Il y avait une dame qui voulait. Ah, il fallait demander la parole avant. Maintenant, je passe la parole à la dame.

**Delphine RONCIN, Comité régional des pêches Nord-Pas-de-Calais-Picardie**

Merci. Delphine Roncin, Comité régional des pêches Nord-Pas-de-Calais-Picardie. J'ai une question pour le représentant des pêcheurs danois. Je voulais savoir si, vu la grandeur des parcs au Danemark, ils avaient constaté des déplacements de flottilles ? Parce que les bateaux qui ne peuvent plus pêcher dans ces zones-là se sont déplacés dans d'autres secteurs : est-ce que cela a engendré des conflits de cohabitation avec d'autres flottilles ? Est-ce qu'on a eu des reports d'activité ?

**Philippe MARZOLF**

C'est une belle langue, le danois, vous ne trouvez pas ? Ca chante. Allez-y, Monsieur Divers.

**Tony DIVERS**

Il n'y a pas eu problème, pas eu de déplacement de flottilles. A ma connaissance, il n'y a pas eu de souci.

**Philippe MARZOLF**

Monsieur Maheut, vous voulez réagir ?

**Alexis MAHEUT**

Moi, je pense que d'abord tout dépend des flottilles. Tout à l'heure je vous disais que la taille des bateaux est importante dans la flottille, quand vous travaillez à 30 ou 40 kilomètres de la côte. Si vous avez des bateaux de 20 mètres, 25 mètres, 30 mètres, 40 mètres, voilà. Après, cela dépend du type d'engins. Je vais vous donner un exemple extrêmement simple : les bateaux pélagiques de 80 mètres, je les vois mal travailler dans 500 ou 700 mètres entre deux lignes. C'est techniquement impossible. Donc les bateaux de ce type-là, ils seront obligés de contourner les champs d'éoliens. Ca, c'est une chose. C'est clair.

Mais il y a aussi les petits bateaux. Quand on travaille au hareng avec la Seine dérivante, on ne pourra pas travailler dans les pieux. C'est clair. C'est perdu. Il y aura quelques bateaux, peut-être flottille d'adaptation de ligneurs mais vous voyez, ça, ce sont des choses qui vont peut-être s'adapter parce qu'il y aura des contraintes. Il ne faut pas oublier que des permis de pêche spéciaux en Manche sont attribués aux engins dormants et aux engins traînants. S'il s'agit de chalutiers de 12 mètres, ils n'auront pas de pépètes pour des engins dormants. C'est clair. C'est interdit par la Commission européenne. Vous voyez, c'est ça qui est important.

Je n'ai pas tout à fait fini. Tout à l'heure, j'ai voulu abréger mais je vais répéter quand même deux choses. Suite aux concertations, aux réunions de concertation avec l'Etat, à la Préfecture de Haute-Normandie, on nous a demandé des propositions des marins-pêcheurs sur les zones de moindre impact. Le Comité régional des pêches de Haute-Normandie – parce qu'on en a discuté au Comité régional - a proposé le site de Fécamp. Il y a un accord des marins-pêcheurs de Fécamp de tous métiers. On ne dit pas que c'est parfait, on ne dit pas que c'est une bonne chose. On n'est pas contents d'avoir cela mais, s'il faut faire un effort, les 50 ou 60 éoliennes qui sont d'un autre porteur de projet, ce serait l'endroit le plus favorable. On ne parle pas des Deux-Côtes, hein. C'est clair et net. On a donc moindre impact, ce projet-là.

Après, la petite blague que tout le monde ne croit pas mais la ligne d'éoliennes, comme dans certains pays parce que maintenant, ils ont fait des champs d'éoliens, après, ils ont fait des lignes de champs d'éoliens. Ce n'est pas la même chose. On parle toujours de la ligne des 3 000 ou des 6 000 le long de la côte, en évitant les lieux touristiques. Il est exclu de mettre des lignes devant Etretat, etc. Vous voyez ? Et ça serait de moindre impact pour les marins-pêcheurs.

Après, le problème : à qui est la concession de ces éoliennes ? Je vous rappelle 160 kilomètres. Même si on mettait sur 120 kilomètres, on pourrait peut-être discuter des lignes, etc. Et puis ce serait des études qu'on ferait. Cela ferait vraiment une différence pour les pêcheurs, les chalutiers, les trémailleurs, la sécurité, etc. Ce n'est pas la même chose. Non, mais j'insiste quand même. Ca, c'est une chose.

Après, le problème des porteurs de dossiers, ils feront comme les extracteurs : ils monteront des GIE. Ils se débrouillent. Ils ont besoin de sites : eh bien, ils montent des sociétés en GIE. Après, que la ligne, elle soit à cinq ou six promoteurs, on s'en fout. Vous voyez ? Mais ça, je crois que c'est important de faire passer.

**Philippe MARZOLF**

C'est pour cela que nous avons demandé aux extracteurs de graviers de venir expliquer un peu comment ils se sont organisés. Monsieur Lagandré, Directeur général adjoint de la Compagnie du Vent.

**Pierre LAGANDRE, Directeur général adjoint de la Compagnie du Vent**

Pierre Langandré, Directeur général adjoint de la Compagnie du Vent. J'ai deux questions à poser au pêcheur danois mais auparavant, je voulais réagir par rapport aux propos de Monsieur Maheut. Il n'y a, à notre connaissance, aucun pays en Europe qui a fait d'abord des champs puis des lignes de parc éolien.

Mes questions à Monsieur Divers. Tout d'abord, il n'y a pas eu un mais deux parcs éoliens construits au large de la côte qui le concerne. Est-ce que ces deux parcs éoliens ont entraîné la faillite d'un navire ou un d'un patron pêcheur ?

Ma deuxième question : étant donné que nous parlons beaucoup de sécurité ce soir, quelles mesures ont été mises en place par les autorités pour préserver la sécurité des navires et des pêcheurs qui sont à leur bord ?

**Tony DIVERS**

Première questions, je n'ai pas connaissance de faillite due à la construction des parcs éoliens en mer. Deuxième question, il y a une entreprise qui s'appelle SOK qui est en charge de la sécurité maritime et qui vient dès qu'il y a un souci. Ils sont là 24 heures sur 24.

**Philippe MARZOLF**

Ils ont un remorqueur dans le port d'Esbjerg ?

**Tony DIVERS**

Oui, à 14 kilomètres.

**Philippe MARZOLF**

Madame qui avait une question. Après, Monsieur.

**Antonia ORTU**

Bonsoir. Antonia Ortu. J'habite au Bois de Cise. Je suis un peu surprise. La semaine dernière, on nous a parlé de trois projets différents : un à 5 kilomètres, un à 14 et un à 25. Aujourd'hui, les deux autres ont disparu. Il ne reste plus que celui de 14.

**Philippe MARZOLF**

Parce que c'était le projet de 14 kilomètres privilégié par le maître d'ouvrage. Les autres, c'étaient deux variantes qu'il a étudiées, mais qu'il n'a pas retenues.

**Antonia ORTU**

D'accord. Le pêcheur danois nous parle de deux champs d'éoliennes qui n'ont rien à voir, puisqu'ils sont entre 14 et 20 kilomètres des côtes pour le premier, et à 30 kilomètres des côtes pour le deuxième. Cela ne concerne que 80 et 91 éoliennes. En termes d'impact visuel, ce n'est pas du tout la même chose, 14 kilomètres et 30 kilomètres.

**Philippe MARZOLF**

Là, on parlait de l'impact sur la pêche. On l'a fait venir plutôt pour la pêche.

**Antonia ORTU**

Oui, d'accord mais moi, je suis là pour l'impact visuel. Excusez-moi. J'ai aussi des questions à poser. Je suis désolée. Je n'ai pas pu tout poser la semaine dernière. Simplement, ce Monsieur qui est là et c'est très gentil qu'il soit venu, ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas tout à fait comparable. 30 kilomètres et 14 kilomètres, ce n'est pas du tout comparable pour moi.

**Philippe MARZOLF**

Le premier parc, il est à 30 kilomètres ?

**Antonia ORTU**

Non, entre 14 et 20 kilomètres. Et il n'y a que 80 éoliennes. 80 éoliennes, le deuxième 91. Ce n'est pas tout à fait comparable.

**Philippe MARZOLF**

Il est très difficile de trouver exactement le même parc. Quelles sont les hauteurs des éoliennes au Danemark ? Ce sont des éoliennes plus petites, je crois. Plus petites en puissance. La hauteur, c'est combien ? 120 mètres, on me dit. Il ne sait pas, c'est un pêcheur. Il ne s'est pas renseigné sur la hauteur. 120 mètres au lieu de 150. Elles sont plus petites que celles qu'il y aura ici, ça, c'est sûr. Très bien. Allez, Monsieur Montassine, allez-y. Toujours vous présenter, bien sûr.

**Monsieur MONTASSINE**

Je ne vais peut-être pas calmer le débat mais... Monsieur Montassine. Je suis un pêcheur côtier, plus spécifiquement de la baie de Somme. Je travaille un petit peu de temps en temps autour de ce qui peut aider le Comité régional des pêches de Boulogne.

Là, ici, si vous voulez, ce document que la Compagnie du Vent a élaboré, je n'avais pas eu le temps... Cela fait deux fois que je participe aux débats et, cette fois-ci, j'ai pris le temps de regarder un petit peu plus en détail la partie pêche et la partie spécifique aux espèces, aux zones de reproduction. La question que je vais vous poser, à vous, c'est si vous avez d'autres documents que celui-ci en votre possession ? Vous avez dit qu'on pourrait peut-être les regarder.

**Philippe MARZOLF**

Ce sont des études qui ont été réalisées par la Compagnie du Vent qui ont permis d'élaborer les projets.

**Monsieur MONTASSINE**

Ecoutez, là-dedans, moi, je n'ai pas trouvé grand-chose de très valable. Je vous le dis carrément. Et je veux poser la question à IFREMER, si vous, vous êtes d'accord avec ce qui est dit là-dessus. Il y a une espèce qui est le rouget barbet qui n'est jamais citée. Celle-là, je pense qu'y compris le hareng qui a des zones de reproduction dans l'espace prévu. Le rouget barbet également se reproduit dans cet espace prévu. Voilà donc la question que je pose à IFREMER.

**Dominique GODEFROY**

Vous m'entendez, là ?

**Philippe MARZOLF**

Parlez, cela va venir.

**Dominique GODEFROY**

Par rapport aux données qui sont utilisées, je ne sais pas les sources de données qui ont été exploitées. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il existe des données IFREMER très précises sur l'ensemble de la Manche, à travers des études qui ont été faites. Je vous invite... Ces études sont d'ailleurs publiques. Elles sont toutes consultables en ligne. Alors, je sais, par Internet, encore faut-il y accéder quand on n'a pas Internet mais, si vous le souhaitez, on mettra...

**Philippe MARZOLF**

On peut, nous, les imprimer et les mettre à disposition dans nos bureaux.

**Dominique GODEFROY**

Il y a donc des études qui sont menées depuis un certain temps. Elles s'appellent des études « CHARM ». C'est une dénomination de plusieurs projets. Nous avons « CHARM 1 », « CHARM 2 ». Nous sommes passés dans une phase de projet « CHARM 3 » où sont identifiés :

- l'ensemble des espèces exploitées ;
- l'ensemble des frayères ;
- l'ensemble des zones de pêche ;
- les techniques de pêche ;
- les inventaires complets de la réglementation.

Je crois qu'il n'y a rien n'est à réinventer là-dessus. Je pense qu'au niveau de la pêche, vous êtes au courant de l'existence de « CHARM » puisque vous avez été les premiers destinataires. C'est vrai que moi, j'ai tendance à dire que, si vous ne trouvez pas suffisamment de données dans ce qui est transcrit, la base de données scientifique et accessible, à tout public que ce soit en langage, voire même puisqu'il y a un grand nombre de cartes. Tout est mis sous forme de cartes avec des identifications très simples. C'est vraiment accessible à tout public. C'est en ligne, c'est à la disposition puisque ce sont des données publiques. Je vous invite à les contacter.

Monsieur Montassine, je pense que vous faisiez référence à ce type de données. Je vous en remercie parce que c'est vrai que ce sont des données bien plus complètes. Vous y trouverez aussi les références auxquelles vous faites allusion sur le rouget barbet puisque, il y a quelque temps, L'IFREMER a fait une étude très complète sur le rouget barbet. Là aussi, l'ensemble des zones de pêche, l'ensemble des zones d'exploitation et des frayères y sont précisés. Tout est en ligne et à la disposition des acteurs.

### **Philippe MARZOLF**

On imprimera un exemplaire et on le mettra à disposition dans nos bureaux. Encore une question. Monsieur, là-bas, qui a demandé la parole. Et puis, après vous.

### **Antoine MEIRLAND**

Antoine Merlan. J'ai une question pour le porteur de projet. En fait, les premières études sur les différents compartiments biologiques ont commencé en 2006, 2007. On se rend compte maintenant que les campagnes de pêche sont toujours en cours ou viennent de commencer.

Je voulais savoir s'ils n'avaient pas un peu écarté la ressource halieutique au départ de leur prospection et qu'ils se rendent compte après coup que c'est une zone importante ?

### **Philippe MARZOLF**

Question importante. Vous voulez répondre ? Oui. Tout de suite, tout à l'heure ? Un micro.

### **Jean-Mathieu KOLB**

Allo ? Oui. Déjà, cela me permet de répondre à la question de Monsieur Montassine auparavant. Nous avons effectué différentes études et un premier travail bibliographique. Quand je dis « nous », ce sont tous les experts qu'on a fait travailler là-dessus. Il y a différents experts. On s'est attaché à la population benthique qui ne parle pas beaucoup mais qui est à la base de la chaîne alimentaire. C'est un cabinet d'études qui s'appelle Invivo qui a fait, de mémoire, une quarantaine de prélèvements sur toute la zone, avec passage au laboratoire, pesée, définition de toutes les espèces, classement, définition de la qualité de la zone, etc. On n'a pas trouvé que c'était une zone sortant particulièrement du lot qui était très habituelle par rapport à ce qu'on rencontre dans la Manche. On a travaillé effectivement sur les ressources halieutiques. C'est d'ailleurs un cabinet ici présent, Odyssée Développement, qui a travaillé pour nous sur ce sujet. D'abord, ce qu'on a fait, c'est un travail bibliographique qui rejoint un peu le travail qu'a présenté l'IFREMER, c'est à dire déterminer le nombre de flottilles, les types de pêche, etc.

Dans la seconde partie, on a souhaité effectivement aller plus loin, faire des chalutages scientifiques. Cela fait plus de deux ans maintenant, près de trois ans, que nous sommes prêts à les réaliser, qu'on a proposé de les réaliser avec les représentants des pêcheurs. Ces derniers mois, on a décidé de franchir un cap et de lancer, nous, des chalutages scientifiques dont nous sommes prêt d'ailleurs à partager les premiers protocoles et les premiers résultats et à compléter en accord et en commun accord avec les comités régionaux. Voilà. On a eu une démarche en deux temps. C'est vrai qu'on aurait les a lancé nous. On aurait préféré les faire de manière plus concertée. Cela a quand même permis de faire valider le protocole par l'IFREMER afin d'avoir un protocole qui soit reconnu scientifiquement. Voilà toute la démarche. Nous, on était prêts à faire ces études. On vient de les lancer. On pourra peut-être parler des premiers résultats après ma présentation. Voilà ce que j'avais à dire.

**Philippe MARZOLF**

Je n'ai pas bien compris. C'est-à-dire que vous avez discuté des protocoles avec l'IFREMER avant de les réaliser ?

**Jean-Mathieu KOLB**

Oui. Oui, oui. On était prêt à les lancer bien avant mais voilà. On a fait avec...

**Philippe MARZOLF**

Une dernière question avant qu'on passe à la deuxième table ronde, mais vous pouvez bien sûr toujours poser des questions par écrit.

**Monsieur DEVISME**

C'est une question toujours pour Monsieur Divers. J'aurais aimé connaître le nombre de bateaux, enfin, de navires qui travaillaient en 2000 sur la zone et les alentours. Combien il en reste maintenant, en 2010 mais sur la totalité des navires avec les Hollandais qui pêchaient en zone et les Allemands ? Combien il en reste ? Je sais que...

**Philippe MARZOLF**

Vous avez la réponse, alors ? Vous avez la réponse et il confirmera.

**Monsieur DEVISME**

Non, non. J'attends.

**Philippe MARZOLF**

Par contre, juste une réflexion. Si vous connaissez, vous, un parc éolien identique au projet des Deux Côtes, ailleurs dans le monde, dites-le-nous ! Et à ce moment-là, nous, on ira leur demander

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième table ronde CPDP  
d'essayer de faire venir des pêcheurs. Mais il faut en trouver. Celui-là, il nous a semblé... En tout cas, à 14 kilomètres, c'était la distance. Non. A 14 kilomètres. Je vous parle du premier, moi, qui est le plus ancien ! Je vous le dis, si vous en connaissez-un identique, dites-le nous et on ira rechercher les études. Monsieur Divers, est-ce que vous avez la réponse ? Il n'a peut-être pas la réponse mais on pourra la demander au Comité national.

*Interventions inaudibles de la salle*

Non, non, Monsieur. Vous avez Monsieur Maheut qui a parlé, l'IFREMER.

Il a des chiffres, Nicole ? Mais n'hésitez-pas. Si vous avez des questions précises, on peut les lui poser et lui, quand il reviendra au Danemark, il pourra nous répondre et avoir toutes les réponses. Mais c'est vrai qu'il n'a peut-être pas toutes les réponses.

**Tony DIVERS**

En 2000, nous parlons de 60 navires dans le secteur d'Esbjerg, tout ce secteur-là. Aujourd'hui, en 2010, nous parlons de 30 navires, sachant que les petits navires ont plutôt disparu pour être remplacés par des plus gros navires.

*Applaudissements*

**Philippe MARZOLF**

Cette différence, de son point de vue, est due à l'installation des parcs éoliens ou à une restructuration de la pêche ? Je ne sais pas, on peut poser la question.

**Tony DIVERS**

En fait, une grosse industrie de pêche a fermé à Esbjerg et a été délocalisée dans un autre secteur ce qui a fait que...

**Philippe MARZOLF**

Les pêcheurs ont suivi l'industrie. C'est une explication.

**Tony DIVERS**

C'est une explication. Selon moi, ce n'est pas dû à l'arrivée des éoliennes.

**Monsieur MAHEUT**

Je dis ça mais il y a une réglementation européenne. Si vous avez 60 bateaux, dedans vous avez 10 gros, vous ne cassez pas 40 bateaux pour en faire construire 20 gros. C'est illégal en Europe. Il y a des plans de casse, tout ça. Je vais vous dire, avec le mal de chien qu'on a pour faire construire des bateaux neufs. Je voudrais voir ça dans d'autres régions. Cela existe peut-être au Danemark, mais là, c'est fort de café !

**Philippe MARZOLF**

D'après ce que j'ai cru comprendre, je ne sais pas mais les bateaux ont plutôt suivi l'industrie, d'après ce que j'ai cru comprendre. Je ne sais pas. J'ai juste écouté comme vous.

**Monsieur MAHEUT**

OK, très bien. Mais attendez, techniquement ce n'est pas possible. Vous ne pouvez pas avoir une flotte de 60 bateaux et puis, 10 ans après, avoir 20 bateaux plus gros que les 40 petits qui ont été démolis. Ca, techniquement, en Europe, c'est interdit. Il y a une réduction de l'effort de pêche. Ce n'est donc pas possible... Si c'est possible, il faut nous donner le plan parce que là, on a besoin d'aller au Danemark. Parce que nous, on va le faire !

**Philippe MARZOLF**

Une réaction de la Compagnie du Vent parce qu'après, on passe à la deuxième table ronde, s'il vous plaît.

**Thomas DU PEYRAT, Directeur Adjoint du bureau d'études indépendant Odyssee Développement**

Oui. Thomas Du Peyrat. Je suis Directeur Adjoint du bureau d'études indépendant Odyssee Développement, bureau d'études en économie maritime. J'ai une question pour Monsieur qui a posé la question sur le nombre de bateaux. Qu'en est-il... ?

**Monsieur MAHEUT**

Le nombre de navires.

**Thomas DU PEYRAT**

Le nombre de navires, excusez-moi. Le nombre de navires de pêche, Monsieur. Alors qu'elle était le nombre de navires au Tréport en 2000 et en 2010 ? Quelle était l'évolution en France dans la zone qui nous concerne ? Je pense qu'on ne sera peut-être pas sur les mêmes ordres de grandeur de 60 à 30 mais vous savez comme moi que la réduction du nombre de navires est également le cas en France, sans éoliennes pour le moment.

*Brouhaha*

**Philippe MARZOLF**

S'il vous plaît, doucement. Monsieur, vous avez été interpellé donc, répondez. Vous pouvez lui donner un micro ? Allez-y. Vous les avez les chiffres ?

**Monsieur DEVISME**

Oui, oui. On les a. Il suffit de voir avec le Comité régional et puis vous allez avoir les chiffres exacts. Mais au Tréport, rien qu'au Tréport, sur ces 70 bateaux qu'il y a, je peux vous dire que, pour l'instant, il y a trois navires qui ont disparu : il y a *L'ambition*, 16 mètres, un grand bateau, deux 25 mètres – il y en a un qui a été vendu sur Boulogne - et encore un 12 mètres qui a été vendu sur Boulogne.

En arrivée, en 2000, si jamais je ne me trompe pas, il y a eu un 16 mètres : c'est tout. Après, une paire de bateaux neufs qui sont rentrés en action et deux bateaux d'occasion. Et, normalement, il doit encore en arriver. Et on n'a pas d'éolienne. Par contre, on a les granulats marins. Mais des bateaux arrivent et pêchent. Ce qui n'est pas le cas là-bas.

**Philippe MARZOLF**

Merci. Justement, ça fait une transition.

*Applaudissements*

**Philippe MARZOLF**

Merci Messieurs, Mesdames. Merci Monsieur Divers d'être venu.

## **Table ronde 2 : les autres usages professionnels de la mer**

### **Philippe MARZOLF**

Ce que je vous propose, c'est qu'on passe rapidement à la deuxième table ronde qui était : les autres usages professionnels de la mer et la circulation maritime.

On a donc demandé à Eric Mornas, pilotage Hauturier, de venir expliquer un petit peu quels étaient, pour lui, les risques. Et l'extraction de sable et de gravier, Laetitia Paporé et Nicolas Delsinne, UNPG. Ils vous expliqueront ce que c'est. Et donc Eric Mornas, également. C'est un éclairage aussi sur les autres usages : le pilotage hauturier et, également l'extraction de sable et de gravier. Asseyez-vous. Ils vont vous donner un...

Donc, Monsieur Mornas, pour vous, en tant que pilote de haute mer, qu'est-ce qu'un parc éolien risque d'avoir comme impacts sur votre activité ? Allez-y, Monsieur Mornas. Vous avez un micro.

### **Eric MORNAS**

Je me présente. Eric Mornas. Je suis le Président du pilotage hauturier en France. Cela représente cinq pilotes hauturiers permanents. Le pilotage hauturier, c'est la continuité du pilotage portuaire. Nous prenons des navires pour les assister à la sortie des ports jusqu'à l'entrée dans le port suivant. La différence avec le pilotage portuaire est que ce n'est pas obligatoire. Avec la crise du transport, c'est de plus en plus rare. Il y a de moins en moins d'armateurs qui font appel aux pilotes hauturiers.

Je vais pouvoir vous dire un petit peu ce qu'on voit, nous, en navigation, en passant au large de ces parcs éoliens puisqu'il y en a de plus en plus en Angleterre, en Hollande et au Danemark. La navigation du Nord-Pas-de-Calais, on en a parlé beaucoup, a un trafic important. On en a déjà parlé tout à l'heure mais la navigation dans le Pas-de-Calais est aussi rendue délicate par la présence des bancs de sable et des zones qui sont assez étroites. Si on met en plus des parcs éoliens au milieu de ces zones, on va ajouter des obstacles qui ne sont pas naturels.

Les manœuvres dans le dispositif de séparation du trafic, qu'on appelle un peu l'autoroute. Si vous voulez, il y a une file montante, une file pour que les navires aillent tous dans le même sens. Les navires qui vont remonter, on a vu le nombre, cela représente simplement compter ni les ferries, ni les pêcheurs ni la plaisance, plus d'une centaine de navires par jour, dans chaque sens, qui vont passer au large de ce parc éolien.

Pendant qu'on est en navigation dans ce dispositif, si on doit faire une manœuvre d'urgence pour éviter un abordage avec un autre navire, il est tout à fait possible de sortir du dispositif de séparation trafic, contrairement à l'autoroute. Là, on peut en sortir pour éviter un navire qui traverse. Les navires traversiers qui viennent de droite ou de gauche, la manœuvre qui va être faire pour les navires qui remontent dans le sens nord-est, ça va obligatoirement être de venir à droite, jamais de venir à gauche. Les navires vont donc se retrouver cap sur le parc éolien, ce qui peut poser un problème si ces parcs éoliens ne sont pas assez éloignés du dispositif.

**Philippe MARZOLF**

Vous préconisez une distance d'éloignement, vu votre expérience, ou pas ?

**Eric MORNAS**

Un grand navire a un diamètre de giration d'urgence qui n'est pas loin d'1 mille mais ça, c'est en urgence, c'est-à-dire en mettant la barre toute à droite, au risque de coucher le navire et de perdre les conteneurs ou... Pour éviter un navire et faire un tour complet, sans le faire en urgence, cela va représenter un cercle de plusieurs milles. Cette manœuvre-là, si c'est un navire qui vient par la gauche, on est obligé de venir à droite. Si nous sommes assez rapides, nous pouvons passer devant lui, sinon il faut faire un tour complet et revenir passer derrière lui. Il faut onc avoir la place pour faire ce genre de manœuvre. Nous ne pouvons pas l'effectuer partout à cause des bancs de sable ou des fonds. A l'endroit om on ne pas le faire, bon : on sait. On prévoit largement à l'avance mais là, dans des zones où nous pouvons encore le faire, cela serait dommage de supprimer cette possibilité-là. Cela ajoute encore des zones où le risque est un petit peu plus grand.

Ensuite, il peut y avoir également une avarie de barre, c'est-à-dire qu'avec un problème technique le navire part à la dérive. Il faut avoir une marge de manœuvre pour avoir le temps soit de redémarrer la machine... Cela laisse plus de temps. Il faut avoir quelques miles pour pouvoir dériver. Si le parc éolien est juste à côté, à la moindre avarie, on est dedans. Ca, c'est pour les navires qui circulent dans la voie nord-est mais il y a aussi les navires qui vont entrer et sortir de Dieppe et du Tréport. Vu l'emplacement prévu des différents sites proposés en sortant de Dieppe pour rejoindre le Nord, il va falloir longer ce parc éolien, mais en sortant du Tréport, il va falloir en faire le tour. Parce qu'en sortant du Tréport pour aller rejoindre le Nord, on arrive directement au milieu du parc.

Il y a un exemple de ça à Amsterdam. Quand on sort d'Amsterdam et que, pareil, on se dirige vers le Nord, il y a deux parcs éoliens. Au lieu d'en faire un grand, ils en ont fait deux, séparés d'environ 4 milles l'un de l'autre. C'est balisé. On peut passer entre les deux et on passe entre les deux. C'est un exemple d'Amsterdam, par exemple.

Le Tréport représente, je pense, à peu près ne soixantaine de navires par an et Dieppe environ 175. Ce sont en général des petits bateaux qui font 120 mètres, 150 mètres maximum. Selon la position qui sera retenue, il peut être envisagé de créer un chenal, d'en faire deux séparés l'un de l'autre ou sans ça, accepter que les bateaux qui rentrent et sortent du Tréport fassent le tour.

Ca, ça s'est passé aussi en Angleterre. Ils sont en train de faire ça à la station de pilotage de Norwheespic. Avant, on descendait directement vers le Sud en suivant le trait de côte. Maintenant, on ne peut plus parce qu'ils ont fait une énorme ferme éolienne. On est obligé d'en faire le tour aussi. C'est une autre solution.

**Philippe MARZOLF**

D'accord. OK. Vous avez fini ?

**Eric MORNAS**

On a parlé aussi des influences sur les radars. Les radars maritimes sont différents des radars météo, militaires ou aériens c'est-à-dire qu'ils ont une détection horizontale, pas très étendue en hauteur.

Pour ma part, je n'ai jamais remarqué d'interférences pures avec les éoliennes en passant près des parcs éoliens. Mais cependant sur l'écran radar, on voit un écho monstrueux, énorme, avec 80 à 100 gros échos comme s'il y avait 80 bateaux l'un à côté de l'autre, à 500 mètres les uns des autres. La détection horizontale fait que si un bateau passe derrière le parc éolien, on ne va pas le voir. Tous les mâts des éoliennes vont masquer l'écho du navire qui est de l'autre côté.

Là aussi, il est important de détecter un navire qui fait une route de collision suffisamment à temps pour pouvoir faire une manœuvre, pour éviter la collision. Mais si le navire, on le voit sortir de derrière le parc éolien, de derrière la zone masquée et qu'à ce moment-là, on n'a plus le temps, on n'a plus la place de faire la manœuvre, c'est, à mon avis, le plus gros problème qui peut se poser avec les radars.

Une dernière chose. Plusieurs milles, 5 milles, ce serait une distance raisonnable mais entre Le Tréport et le rail, il y a environ 25 milles. Donc, si on en enlève 5, il ne reste plus que 20 milles de la côte pour construire les éoliennes éventuellement.

### **Philippe MARZOLF**

Donc, Selon vous, il faut être à 5 milles minimum du rail ? C'est ça ?

### **Eric MORNAS**

Le maximum est le mieux mais 5 milles, je pense que ce serait quelque chose de raisonnable. Dans 5 milles, on a la place de faire un cercle complet même avec un navire assez grand. Simplement le fait que – on n'en parlait tout à l'heure – si le navire part à la dérive, là, on ne sait pas pendant combien de temps il peut dériver.

### **Philippe MARZOLF**

Très bien. Merci Monsieur Mornas.

Ce que je vous propose, c'est qu'on écoute Laetitia Paporé et Nicolas Delsinne. C'est l'Union Nationale des Producteurs de Granulats, c'est ça ? On leur a posé la question de savoir comment les extracteurs de granulats avaient fait pour déterminer les zones propices – je en sais pas si c'est le même terme que pour les éoliennes, mais enfin des zones propices ? Comment ils s'étaient concertés avec les pêcheurs pour ces zones ? Et comment il y avait justement, après, un suivi de l'impact de l'extraction de granulats sur la pêche ?

### **Laetitia PAPORE**

Bonsoir à tous. Laëtitia Paporé et Nicolas Delsinne pour l'Union Nationale des Producteurs de Granulats et, ce soir, plus particulièrement pour la partie extraction des granulats en mer parce que, bien sûr, les granulats ne sont pas que marins. Il y a les carrières à terre que vous connaissez.

Nous développons depuis plusieurs dizaines d'années des extractions en mer. Pour ce soir, nous n'avions pas, dans un premier temps, souhaité intervenir sur le projet en question, puisqu'il n'y a pas de projet de granulats marins connus sur la zone. Nous répondons donc à la demande des organisateurs de faire un partage d'expériences concernant ce qui a pu être mis en place plus

particulièrement en Baie de Seine. Je vais développer et vous pourrez poser vos questions par la suite.

Cette activité granulats marins existe en Manche depuis plus de 30 ans. Dans les années 80, la profession a souhaité se développer plus particulièrement en baie de Seine. Il y a donc eu de nombreux projets qui ont été déposés à cette époque. L'Etat a ressenti ce dépôt de dossiers comme... c'est ce qui lui a permis en tout cas de se poser la question de l'extraction des granulats marins. Aujourd'hui, je n'ai pas de connaissances. J'ai besoin de savoir ce que cela pouvait représenter pour les autres usagers et pour l'environnement. Donc, comment faire pour avoir la réponse à ces questions ? Il a donc été proposé d'organiser ce qu'on connaît aujourd'hui sous le nom d'extraction expérimentale en baie de Seine ce qui a été conçu par la concertation finalement, à la demande de l'Etat entre les exploitants de granulats marins et les autres usagers, et bien sûr plus particulièrement les pêcheurs. Ils ont beaucoup participé notamment à l'élaboration des protocoles scientifiques avec nous ce qui nous a permis, finalement, de discuter ensemble et d'exposer nos contraintes et les contraintes de cette nouvelle activité pour les pêcheurs.

Le but de cette extraction expérimentale c'est, tout simplement par des études scientifiques indépendantes – c'est important : les études sont, bien sûr, menées par des bureaux d'études et des scientifiques indépendants, de trouver les bonnes pratiques d'exploitation, ce qui permet d'avoir un impact minimal à la fois sur l'environnement et sur les autres usages, notamment la pêche.

Cette extraction expérimentale, au-delà des exigences de l'arrêté préfectoral - puisque nous sommes soumis bien sûr à une réglementation qui est le code minier ; nous avons donc des arrêtés d'exploitation - est chapeauté par ce qu'on appelle un groupement d'intérêt scientifique, un GIS, qui est constitué de scientifiques bien sûr. On va donc retrouver IFREMER dans ce GIS ainsi que différentes universités. Cette extraction expérimentale ayant eu lieu en baie de Seine, nous y retrouvons les universités de Haute et de Basse-Normandie et puis des universités un peu plus haut également.

Ce groupement d'intérêt scientifique porte un nom qui est GIS SIGMA, pour le suivi des impacts des extractions de granulats marins. Il est constitué de scientifiques, comme je le disais, IFREMER et puis différentes universités, de l'Etat, puisque c'était à la demande des différents préfets de Haute et Basse-Normandie et de la Préfecture maritime, qui sont toujours présents aujourd'hui, et puis des usagers avec les comités régionaux des pêches et les industriels extracteurs. Voilà.

Cette structure permet encore une fois d'avoir un dialogue assez développé, et puis, elle a pour objectif principal d'acquérir des connaissances et de pouvoir les disséminer. Ce qui est important également de savoir, c'est que la présidence du GIS est tournante. Elle a été occupée tout d'abord par un industriel et est tenue actuellement par le Président du Comité régional des pêches de Haute-Normandie, Monsieur Maheut.

### **Philippe MARZOLF**

Peut-être sur le GIE. Vous n'avez pas parlé que les extracteurs se sont constitués en GIE pour partager la ressource, quelque part.

**Laetitia PAPORE**

Effectivement, dans les usagers, on retrouve les industriels extracteurs qui se sont regroupés au sein d'un GIE. Nous sommes donc plusieurs entreprises ce qui permet de limiter le nombre de projets et ce qui a permis aussi de partager l'expérience puisque nous avons chacun, dans nos entreprises, différentes expériences et qu'il était important de pouvoir les partager. Voilà.

**Philippe MARZOLF**

Merci. Ce que je vous propose, c'était juste comme ça, pour des éclairages supplémentaires mais pas directement pour la pêche. Juste pour avoir des idées sur comment cela se faisait ailleurs. Comme le temps passe beaucoup et que la Compagnie du Vent n'a pas encore présenté son projet, je remercie Messieurs les intervenants. S'il y a des questions après, dans le débat, on n'hésitera pas à vous solliciter. Là, je pourrais demander à la Compagnie du Vent, si vous voulez bien monter sur scène - Allo - pour justement présenter leur projet pour que nous puissions débattre directement.

*Intervention inaudible du Maire du Tréport*

Mais pas toujours Monsieur le Maire. Il y a toujours des gens différents. Et là, on leur a demandé de le présenter avec un éclairage qui est celui de la soirée.

*Intervention inaudible du Maire du Tréport*

Oui mais on est déjà venu deux fois chez vous. On ne sera plus qu'à la réunion... Je vous promets qu'à la réunion de clôture le 7 septembre, on ne vous présentera pas ça. Mais dans les autres réunions, on présente toujours les débats, le cadre, dans quoi on travaille, le projet parce qu'il n'y a pas toujours les mêmes gens, ce que nous, on appelle « la caravane du débat », c'est-à-dire les gens qui viennent à toutes les réunions. Bien sûr, à la fin, ils le connaissent par cœur mais il y a aussi des gens qui sont là pour apprendre des choses.

Ah, eh bien j'ai donné la parole à la salle plusieurs fois, là. Il faut qu'ils lèvent la main, aussi, ces Messieurs. Allez, Messieurs de la Compagnie du Vent, si vous pouvez présenter. Après, bien sûr, il y aura des questions des pêcheurs, ceux qui veulent bien parler.

## **Présentation du projet par la Compagnie du Vent**

**Pierre LAGANDRE**

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je suis Pierre Lagandré, Directeur général Adjoint de la Compagnie du Vent. A ma gauche, Jean-Mathieu Kolb, Directeur des activités offshore et chef du projet du parc éolien des Deux-Côtes et Paul Neau du cabinet indépendant ABIES, qui est expert reconnu en énergie éolienne et qui réalise la coordination des expertises environnementales et la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement du projet.

La Compagnie du Vent est une société anonyme créée en 1989 pour installer et exploiter la première éolienne de Franc, installée à Port-la-Nouvelle dans l'Aude, en 1991. Depuis la fin 2007, nous sommes une filiale du Groupe GDF Suez. Nous avons fait le choix d'être présents sur toute la durée de vie d'un projet, depuis les études initiales jusqu'à l'exploitation, la maintenance et le démantèlement des installations. Ce n'est pas le cas de tout le monde. En 20 ans, nous avons

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Deuxième table ronde CPDP  
installé, en France et au Maroc, environ 200 éoliennes. Nous exploitons aujourd'hui en France  
15 parcs éoliens qui produisent une énergie propre, inépuisable et sans déchets.

Je laisse la parole à Jean Mathieu Kolb pour la présentation du projet.

**Jean-Mathieu KOLB**

Merci. Je vais essayer d'être bref et de rentrer très vite dans le cœur du sujet puisque, effectivement, on a appris beaucoup de choses ce soir. Je tiens à remercier les personnes qui sont venues témoigner de leur expérience et en particulier les pêcheurs danois.

La question que nous mettons ce soir en débat c'est : comment le parc éolien peut cohabiter avec les activités de pêche ?

*Intervention inaudible de la salle*

**Philippe MARZOLF**

Monsieur, je vous donnerai la parole tout à l'heure, si vous voulez bien le laisser finir. Allez-y, Monsieur Kolb.

**Jean-Mathieu KOLB**

Oui. Que ce soit décompté de mon temps de parole, si c'est possible.

*Intervention inaudible de la salle*

**Philippe MARZOLF**

S'il vous plaît, Monsieur ! Je vous donnerai la parole tout à l'heure si vous voulez bien le laisser parler. Passez. Changez votre transparent. Ca ne lui plaît pas cette photo, c'est tout.

**Jean-Mathieu KOLB**

J'ai des choses à dire. J'ai quand même le droit de m'exprimer, aussi. Ce que je voulais dire, c'est qu'effectivement, nous, on a cette conviction, sans prétention, avec l'expérience et le retour que nous avons des 1 000 éoliennes qui tournent à ce jour au large des côtes européennes, où la cohabitation a pu être trouvée. Quelqu'un du Danemark est venu en témoigner et on peut le remercier.

*Brouhaha*

Je passe. J'attaque sur le constat de la Manche puisqu'on nous a dit ce soir, aussi, que c'était une zone maritime très fréquentée, effectivement. Je ne vais pas revenir sur les chiffres qui ont été abondamment présentés par la préfecture maritime mais, effectivement, on a le rail de navigation quand on suit les bateaux qui naviguent au jour le jour, dans la Manche. On voit effectivement des bateaux qui sortent du Havre pour rejoindre le rail. On a aussi effectivement des bateaux qui font la

liaison tous les jours entre Dieppe et Newhaven, des ferries, qui font deux rotations par jour. On voit apparaître nos parcs éoliens, nos projets et, du moins, les variantes que nous avons envisagées.

D'ailleurs, à ce titre, il y a un constat en Europe : à ce jour, il y a zéro accident majeur qui est répertorié dans un parc éolien, que ce soit avec un bateau de navigation commerciale, un bateau de pêche ou un bateau de plaisance. Comment ? Eh bien parce que nos voisins européens, en parallèle de la volonté de développer l'éolien offshore, ont mis en place des règles. Des règles que chacun doit respecter. Et, comme cela a été dit ce soir par le représentant de l'Etat, il y aura des règles aussi à respecter, en France. La première règle, ça a été dit aussi par Monsieur Mornas, le mieux, c'est de s'éloigner des routes très fréquentées à une distance suffisante. Qu'elle est elle ? Je n'y reviendrai pas après. Dans le projet Large, c'est une distance de 30 kilomètres que nous avons définie. Elle nous semblait correcte parce qu'elle était identique, par exemple, à la distance entre le DST et l'île de Casquets qui est à côté de la pointe du Cotentin. Nous verrons que cela a une importance.

C'est aussi une zone qui bénéficie de différentes surveillances. On a les CROSS qui surveillent la zone. On est plutôt dans la zone du CROSS Gris-Nez Jobourg mais on a une double surveillance des sémaphores de Dieppe et d'Ault, Le Tréport. Et, évidemment, cela a été dit ce soir, il existe des recommandations au niveau international qui disent comment doit être balisé un parc éolien, et nous aurons à les respecter.

On a déjà identifié, par les études qu'on a faites – j'ai un expert qui est là et qui pourra intervenir - des solutions et des choses à mettre en œuvre pour garantir la sécurité. D'une part, il faut renforcer les moyens de la SNSM locale – cela a été dit, d'ailleurs. C'est ce qui s'est passé à Esberg au Danemark. C'est aussi équiper les extrémités des éoliennes d'émetteur AIS afin de pouvoir équiper les bateaux de pêche de récepteurs.

### **Philippe MARZOLF**

C'est quoi AIS ?

### **Jean-Mathieu KOLB**

C'est un système de localisation radar, de radiolocalisation qui permet, quand un bateau fait une route droite, directe, vers un endroit où il y a un émetteur d'avoir un bip qui lui indique justement qu'il a une route droite, avec le risque associé. Voilà des mesures qui sont déjà apparues avec nos études.

Aussi, on a fait des études en utilisant des règles générales qui existent en Europe pour calculer l'accidentologie d'un parc éolien. Cela ne veut pas dire que c'est l'accidentologie qu'on va avoir. C'est une succession d'hypothèses défavorables qui sont prises pour envisager le pire, l'étude conservatrice. Nos voisins européens, c'est reconnu en Europe, définissent avec ce type d'études avec une périodicité complètement théorique et maximaliste d'accidents supérieurs à 100 ans. C'est-à-dire que le scénario est tout à fait acceptable ; quand il est inférieur à 50 ans, il est inacceptable. C'est ainsi que les parcs sont autorisés ou non en Allemagne, en Suède, en Grande-Bretagne, etc.

Nous avons fait l'étude, c'est-à-dire que nous avons pris la circulation dans la Manche, avons défini l'accidentologie – nous sommes revenus en arrière, nous avons vu les accidents, ce qui s'est passé dans la Manche. On est dans une zone peu accidentogène mais, néanmoins, on a vu qu'il y a de la circulation autour. Les experts ont défini deux scénarios : le premier, c'est une avarie, c'est-à-dire

un bateau qui perd sa barre, qui perd son moteur ; le deuxième, plus plausible, c'était la mauvaise route, une erreur de navigation. Cela arrive quelque fois, malheureusement, dans la Manche.

Ces scénarios ont été simulés après, en prenant en compte les conditions de houle, de courant, de vent qu'on a dans la Manche et la localisation des parcs. Il apparaît dans ces études que le scénario Large, celui que nous privilégions pour le moment, tombe dans les résultats considérés comme acceptables au niveau européen. La variante littorale l'est encore plus, parce qu'elle est encore plus loin que la variante du rail de navigation. Par contre, il apparaît que la variante Grand Large a un risque maritime 28 fois plus important que le projet Large et tomberait dans des niveaux de risque inacceptables. D'ailleurs, au départ, on ne le pensait pas puisque nous avons justement défini une distance minimale de 5 milles nautiques entre le rail et le projet, comme cela a été considéré comme limite minimale par Monsieur Mornas auparavant.

Voilà donc les études qu'on a menées et qui nous confortent encore un peu dans la solution que nous privilégions pour le moment. Mais encore une fois, on est preneurs de toutes remarques et propositions de mesures pour améliorer la chose et la sécurité, surtout.

J'en arrive maintenant à la pêche. On en a parlé. Je voulais présenter le contexte avec la piètre connaissance que j'en ai même si, à force de rencontrer des acteurs pêcheurs depuis quelques années, j'ai une petite connaissance, maintenant. C'est vrai, à la base, quand j'ai rencontré beaucoup de pêcheurs, on m'a parlé d'un contexte difficile. Difficile parce qu'il y a beaucoup de réglementations européennes. On sait que le plan communautaire pour la pêche est nouveau en négociation et que l'inquiétude aussi sur ce que sera sa nouvelle mouture ; contexte difficile aussi parce qu'on a les carburants qui augmentent sans cesse. Si je me trompe pas, on a le gasoil pêche qui est repassé au-dessus des 50 centimes d'euro. Ce sont des emplois globalement fragilisés mais, dans cette zone, c'est vrai, une pêche qui peut s'appuyer sur des espèces nobles et de qualité, avec notamment deux espèces emblématiques que sont la coquille Saint-Jacques et la sole.

Maintenant sur les activités. On en a déjà parlé. Là aussi, je me base sur la seule référence qu'on a pour l'instant avec le projet de Veulettes-sur-Mer, avec là aussi, des discussions à avoir entre nous, avec les autorités maritimes pour voir si on fait pareil, si on va plus loin, enfin, comment on adapte. C'est le constat d'avoir des arts traînants qui sont globalement *a priori* à envisager autour des parcs mais pas à l'intérieur, et des arts dormants qui seraient envisageables et autorisés avec là aussi quelques espèces qu'on a listées. Ce n'est pas exhaustif. On s'est limité aux cibles principales mais voilà, ça montre qu'on peut aussi pêcher de la sole avec un filet même si c'est majoritairement pratiqué avec des chaluts, avec un chalut un peu particulier qu'on a dans ce secteur-là.

Et aussi, évidemment, on n'en a pas parlé beaucoup, des balisages qui sont à mettre spécifiques, pour surveiller le chantier et éviter les interdictions. Mais là aussi, pour discuter de la sécurité des règles de navigation dans le parc, c'est vrai qu'il y a des contraintes. Pour éviter le risque, on a parlé de l'ensouillage des câbles. Ca a été un problème qu'on a rencontré au Danemark puisque, dans le cas du premier parc, l'ensouillage n'avait pas été suffisant. Il y a des règles générales qui existent en Europe. Je dis bien : ce sont des règles générales. Après, elles sont adaptées au cas par cas.

Quand je présente ce graphique, qui est reconnu en Europe, grosso modo, en ordonnée, on a la profondeur d'ensouillage pratiquée, en minimum et on a un indice de protection qui, lui, dépend des usages. La profondeur d'ensouillage adéquate dépend d'une part des usages que nous avons, en l'occurrence, l'indice de protection 1, c'est qui est pour les engins de pêche classique et les ancrages de bateaux de petite taille, pêche et plaisance, mais également de la nature du sous-sol. On ne va pas ensouiller à la même profondeur en fonction de la nature du sous-sol. Là, sur cette courbe, on parle du sable fin jusqu'à des argiles très meules.

Avec une règle générale comme ça, pour un sable fin dans un indice de protection 1, nous serions à un demi-mètre de profondeur indiquée. Je dis bien que c'est une règle générale parce que, par exemple, elle ne prend pas en compte la dynamique sédimentaire qui est adaptée, qui peut imposer d'aller plus loin dans l'ensouillage. La dynamique sédimentaire peut aussi imposer de mettre en place des suivis pour que, régulièrement, on regarde si le câble n'est pas en train de se désensouiller. Si c'est le cas, intervenir dessus pour éviter qu'il ne se retrouve en surface.

Nous avons aussi parlé de l'intérêt des fondations des éoliennes pour la ressource. Evidemment, je tiens à préciser que les fondations ne sont pas conçues pour favoriser la ressource. On les conçoit pour qu'elles tiennent, dans le temps. Les éoliennes, c'est leur vocation propre. Maintenant, on sait que, forcément, dès lors que nous émergeons un substratum, une substance dure en mer, elle est très rapidement colonisée. Surtout, ça a été un peu confirmé par le pêcheur danois aussi, c'est confirmé aussi en Europe : le poisson ne fuit pas les parcs éoliens. Il y a même les fondations qui sont colonisées. Il y a différents types de colonisation en fonction de la hauteur, la présence dans la colonne d'eau où il y a une augmentation locale et localisée de la richesse et de l'abondance. Je dis bien locale et localisées parce que les fondations, dans notre projet, c'est tous les 600 mètres ou tous les 1 000 mètres. Je dirai que, comme elles ne sont pas faites pour cela, ce qui joue, c'est la surface exposée. Plus la fondation a une grande surface, plus nous avons une colonisation.

Nous, on peut envisager d'aller plus loin. C'est ce que nous avons proposé. Réfléchir à l'installation d'un récif artificiel. Je dis bien réfléchir : l'idée est de le faire en commun accord avec ceux qui utilisent la mer. Ce que je souhaitais dire ce soir et ce sur quoi on peut discuter aussi, avec les experts de l'IFREMER ou autre, c'est qu'un récif n'est pas un système clos. Une espèce, un poisson, il va et vient en fonction des cycles, de la journée et de la saison. On s'est basé par exemple là-dessus sur un suivi qui a été fait en France sur un récif artificiel où il a été montré que, sur 24 heures, seulement 20 % des espèces passent tout leur temps sur le récif. Les autres vont et viennent, elles vont se nourrir. Il a également été montré que cela pérennise la ressource parce que cela constitue des frayères importantes, c'est-à-dire que les poissons peuvent pondre dans le récif et que c'est protégé.

Ce qu'on remarque aussi, c'est que ça constitue des abris, des habitats adaptés aux espèces qui encore une fois n'y passent pas tout leur temps, mais peuvent s'y adapter, s'y cacher un moment et s'y reproduire. Mais surtout, c'est de la nourriture. Encore une fois, un récif, il est colonisé : ce sont des ressources mangées par les poissons. C'est par ce biais nous avons réussi avec des récifs à favoriser les espèces de poissons plats qui ne sont pas des espèces récifales, qui sont plutôt des espèces fousseuses, qui vont dans le sable, indirectement, en favorisant leurs ressources.

Un parc éolien peut aussi être source de diversification, potentiellement, en fonction des volontés de chacun. Je veux dire par là que, pendant un chantier, nous avons besoin de baliser, je l'ai dit avant, pour sécuriser le chantier. On a besoin de baliser, de surveiller et d'éviter qu'un accident ait lieu. Nous avons besoin également de pilotes, d'où qu'ils viennent. On a besoin de bons pilotes puisque sur un chantier de ce type, ce sont plus de 700 personnes qui seraient là, qui sont sur des gros bateaux, des grosses barges qui nous coûtent cher et que nous faisons donc travailler 24 heures sur 24. Régulièrement ces gens qui travaillent en trois-huit, il faut les ramener à terre sont ramenées à terre et puis, à terre, il faut les loger, les nourrir parce qu'ils ne passent pas tout leur temps en mer non plus. Nous avons également des possibilités en exploitation aussi. Nous aussi, nous aurons besoin de pilotes, si le projet se construit, pour aller de la terre à la mer, soit de manière permanente, soit de manière ponctuelle. Par exemple, nous avons régulièrement ce qu'on appelle de la maintenance préventive. Ce sont de grandes révisions sur les éoliennes et nous avons plus de besoins momentanés dans ces périodes qu'à l'habitude pour transborder le personnel.

On voit même, à l'étranger, qu'il y a même des possibilités de diversification de la visite technique et touristique. Voilà. Encore une fois, je me base sur ce qui est remarqué à l'étranger et on est tout à fait à disposition pour en discuter.

Aussi, un parc éolien en mer est également source de revenus puisque l'Etat a décidé d'instituer, de mettre en place une taxe spécifique aux éoliennes en mer. Je cite la loi, « *dont la moitié est à destination des activités maritimes de pêche et de plaisance* ». La loi est sortie, le décret aussi. Un décret n'est pas définitif, et la loi peut évoluer. En tout cas, nous, on est tout à fait preneurs, vu que, de toute façon, c'est de l'argent qu'on va payer, une taxe qu'on va payer chaque année, de propositions quant aux critères et aux modalités pour répartir la taxe de la manière la plus équitable et la plus utile, surtout.

### **Philippe MARZOLF**

Juste une précision. La Commission a demandé au Conseil général de Seine-Maritime – vous savez que le décret prévoit que ce soit le département de raccordement électrique - de venir s'exprimer ce soir pour nous expliquer un peu comment ils allaient répartir cet argent. Pour l'instant, ils disent qu'ils sont en train de réfléchir, etc. Ils n'ont pas souhaité s'exprimer directement mais on les a prévenu la semaine dernière. Par contre, dès qu'on aura la réponse... On va leur poser la question par écrit. Dès qu'on aura la réponse, bien sûr, dans une autre réunion, on vous la transmettra. Excusez-moi.

### **Pierre LAGANDRE**

J'en arrive à la dernière *slide* de cette présentation qui est la plus importante : c'est le dialogue. Le dialogue, comment, pourquoi ? Surtout, comment et sur quoi discuter ? On a identifié tout d'abord des zones de pêche. Nous, on 'est pas pêcheurs. Vous le savez, vous êtes bien... Je le dis en toute franchise. Mais, depuis, quelques années, on a rencontré des gens, on a rencontré des pêcheurs, on a rencontré des spécialistes, des acteurs, des experts, etc. On en est arrivé à un niveau de connaissance qui n'a pas la vocation à être la vérité vraie mais voilà ce qu'on sait, ce qu'on a cru savoir et apprendre sur cette zone.

Tout d'abord, on a repéré une zone préférentielle – je dis bien préférentielle -de pêche aux poissons plats, en particulier la sole, au large des trois estuaires, la Somme, la Canche et l'Authie. Plus à l'Ouest, il nous est apparu, avec toutes les précautions d'usage encore une fois, une zone préférentielle de pêche à la coquille Saint-Jacques. Aussi, il nous est apparu qu'en bord de mer, au bord des côtes, on pêchait des poissons d'autres espèces, en particulier, on en a parlé auparavant, qui aiment particulièrement le substrat dur et les roches. C'est le rouget barbet, par exemple

Là-dedans, où se situeraient nos projets ? La variante littorale que nous avons située plus proche de la mer est dans une zone de pêche à la sole. Son avantage, s'il y en a au niveau pêche, c'est de border la limite des 3 miles nautiques et donc, du chalutage

Quant à la zone Large, elle se situe encore une fois, d'après nos premiers résultats à une zone de transfert entre ces deux pêches mais elle impacte en partie sur une zone de pêche aux poissons plats, pour une petite partie.

Quant à la zone Grand Large, c'est certes plus loin des côtes, moins visible, mais elle impacterait, encore une fois, au regard des zones que nous avons pu identifier pour le moment, en grande partie sur une zone de pêche aux poissons plats.

Maintenant, c'est, encore une fois avec toutes les précautions d'usage où on en est arrivé. On souhaiterait pouvoir établir ensemble une cartographie des zones.

J'en arrive à la dernière *slide*. De quoi aimerions-nous discuter ?

D'abord, c'est sur comment trouver les moyens d'avoir une gouvernance de cet espace partagé. Nous, ce qui nous intéresse, c'est ce qu'il y a au-dessus de l'eau, les éoliennes, les faire tourner et produire de l'électricité. Maintenant, la colonne d'eau qui est en dessous, elle peut intéresser d'autres personnes, d'où la volonté de discuter sur différents points.

Tout d'abord la co-expertise. Faire l'état zéro : qu'est-ce qui se trouve dans cette zone ? Quels sont les poissons, avec quelle abondance, quelle richesse ? Et puis, mettre en place les modalités de suivi pour vérifier l'évolution des espèces dans le temps après, peut-être sous le cadre d'un Groupement d'intérêt scientifique comme cela a été présenté auparavant par les extracteurs de granulats.

Aussi, la question, c'est : qu'est-ce qu'on autorise ? Bien sûr, c'est sous réserve de validation des autorités maritimes, ça peut se faire avec eux, la pêche professionnelle, j'ai parlé dormant, traînant... Comment on réglemente ces pratiques au sein du parc éolien ?

Evidemment, si on décide d'émettre des règles, d'envisager des règles sur la pêche professionnelle, il n'y a pas de raison qu'on n'envisage pas des règles sur la pêche plaisancière. Aussi, si on autorise quelque chose dans le parc ou même les activités qu'il y a alentour, il faut définir les mesures et les moyens pour garantir la sécurité des marins. Là aussi, on est ouvert des propositions mêmes si nous avons déjà identifié des mesures, comme je vous l'ai dit précédemment.

Aussi l'aménagement des récifs artificiels dans le parc ou potentiellement en bord de mer pour favoriser les juvéniles. Là aussi, ce sont des choses qu'on avait proposé. On souhaiterait en discuter et puis, d'une manière plus large, toutes les mesures à imaginer ensemble. La dernière réunion, je me suis permis de le marquer parce que cela a été mentionné lors de la réunion, des modes de pêche durables, plus durables. Voilà les points qu'on met ce soir en discussion. Merci de votre attention.

**Philippe MARZOLF**

Merci.

*Applaudissements et sifflements*

Madame, si on peut avoir un micro. Juste pendant que le micro arrive, pour vous dire qu'il y a 300 connexions Internet. Les gens regardent donc la soirée de ce soir. Il y avait notamment deux questions : est-il prévu de mettre en place des systèmes de développement de la faune marine ? Je pense qu'il parlait des récifs artificiels. Une autre remarque : pourquoi ne pas installer les éoliennes près de la centrale de Penly où la pêche est déjà interdite ? Ce sont deux réactions Internes qu'on a reçues.

## **Débat avec la salle**

### **Madame BILON, élue municipale du Tréport**

Je me présente. Madame Bilon. Je suis élue municipale tréportaise. Moi, après ce débat, il est évident que la Compagnie du Vent joue les apprentis sorciers. L'implantation de ce projet n'amène que des complications, et certainement de la misère humaine dans les prochaines années. Tout cela cache une énorme spéculation.

*Applaudissements*

### **Philippe MARZOLF**

D'autres réactions ? D'autres avis ? Attendez, Monsieur, vous avez demandé la parole ou pas ? Alors, levez votre main. D'abord Madame et après vous. Chacun son tour, ce n'est pas ensemble.

### **Liseline LAVOINE, Comptoir de l'Océan**

Je vous donnerai le micro juste après. Je voulais juste ajouter qu'au-delà de tout ce que vous venez de dire on brade un site magnifique qui n'appartient pas seulement à notre région, mais qui appartient à l'ensemble des Français.

Je voudrais que la France se mobilise pour défendre le littoral normand et picard qui est l'un des fleurons de notre pays. Nous devrions tous nous lever ensemble et dire que nous sommes fiers de cela et que nous voulons garder ça.

Je demande aux Français de réagir face à ce projet. Car c'est leur littoral à eux, leur mer à eux. Et moi, je dis : « ne touche pas à ma mer » !

*Applaudissements*

### **Patrick GAMEUVE, patron armateur**

Patrick Gameuve, patron armateur. Je voudrais vous demander quelque chose. Pourquoi est-ce qu'on veut nous implanter ça ici, chez nous, en Normandie ?

On a déjà supporté les centrales. On a le port du Havre 2000 qui nous a emmerdé pendant je ne sais pas combien de temps. On a eu des pollutions qui sont venues par la Seine et tout. Et là, on va encore nous claquer des éoliennes. Y a-t-il quelqu'un qui est capable de faire une réponse, là-dessus ?

### **Pierre LAGANDRE**

Je peux brièvement vous répondre. Il faut rappeler que nous sommes en train de parler d'énergie éolienne. C'est une énergie propre, renouvelable et sans déchets. C'est plutôt une énergie bénéfique pour l'environnement.

**Philippe MARZOLF**

S'il vous plaît. Ecoutez-le répondre et après, vous réagirez. Mais laissez-le finir, au moins.

**Pierre LAGANDRE**

Nous ne sommes pas en train, non plus, de jouer aux apprentis sorciers puisque qu'il y a déjà plus de 1 000 éoliennes qui fonctionnent en mer, à travers l'Europe. Nous avons donc du recul sur le sujet. On n'est pas en train d'inventer et de jouer les apprentis sorciers.

**Philippe MARZOLF**

C'est une politique nationale aussi. Regardez la dernière déclaration de Monsieur Borloo : ils veulent mettre 6 000 mégawatts d'éoliennes en mer. Ca fait 1 200 éoliennes. Après c'est la politique du gouvernement.

*Brouhaha*

**Pierre LAGANDRE**

Le pourquoi de la zone ? Monsieur le Président, si je peux répondre sur le pourquoi de la zone. Il y a une politique énergétique française...

*Intervention inaudible de la salle*

**Philippe MARZOLF**

Rien n'est imposé pour l'instant. Rien n'est imposé puisqu'au final, c'est l'Etat qui va décider. On est en débat public pour que chacun s'exprime sur les conditions et sur les raisons.

**Pierre LAGANDRE**

Voilà. On a expliqué qu'il y a une politique nationale. Il y a aussi : pourquoi, au large des côtes d'Albâtre et picarde ? Il y a du vent. Il y a très peu de fonds. Il y a également une profondeur d'eau qui est limitée. On se trouve aussi à une distance des côtes qui est très acceptable du point de vue paysager. C'est une manière de produire de l'énergie de manière durable.

*Intervention inaudible de la salle*

**Philippe MARZOLF**

Je vous rappelle qu'il y a une réunion spécifique sur le paysage. S'il vous plaît. Quand vous voulez prendre la parole, vous levez le doigt, Monsieur. Eh ! Je suis désolé ! Il y a des règles dans un débat public. Quand vous voulez parler, on ne parle pas comme ça. Si tout le monde parlait comme ça... A l'Assemblée Nationale, c'est peut-être comme ça mais, dans les débats publics, ce n'est pas comme ça : on lève le doigt pour parler. Eh bien, allez-y à l'Assemblée Nationale. Monsieur a demandé la parole.

**Pierre LAGANDRE**

On ne dit pas qu'on ne verra pas les éoliennes. On les verra mais elles représenteront un centimètre à un mètre de distance.

**Philippe MARZOLF**

Non, non. Oh ! C'est là-bas. Vous reprenez le micro s'il vous plaît. D'abord il y a Monsieur, puis Monsieur et ensuite vous. Chacun votre tour. Je regarde tout, je vois tous ceux qui demandent et il n'y a pas beaucoup de gens qui lèvent la main. Je donne la parole aux gens qui lèvent la main. Monsieur. Après, c'est à vous et ensuite à vous, Monsieur le Maire.

**Loïc THOMAS, représentant d'une PME**

Bonsoir. Merci de me donner la parole. Loïc Thomas. Je représente une PME locale de la Seine-Maritime, professionnelle de la mer puisque nous sommes une société armateur notamment de navires de service.

On n'en a pas beaucoup parlé jusqu'à présent, néanmoins, j'ai été content de voir une diapositive disant qu'il y avait des opportunités de développement pour l'ensemble de ces sociétés-là. Moi, ma question... J'ai une contribution et une question à poser.

Premièrement, nous, en tant que société de navires de services, remorqueurs par exemple ou navires de transport de passagers, on voit la création de ces parcs comme une opportunité majeure de développement pour l'emploi local.

Je suis allé en Hollande et en Angleterre pour voir ce qui se passait sur les parcs en construction. Il y a beaucoup de navires qui tournent autour, qui sont mobilisés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec beaucoup d'emplois à la clé. Il y a des emplois de marins qualifiés et bien rémunérés. Je tiens à le dire.

Notre défi, sur ce sujet-là... Et là, je me tourne vers la Compagnie du Vent parce que je souhaiterais que la Compagnie du Vent fasse en sorte que des emplois locaux soient réellement créés sur tous ces navires de service, à savoir que je ne veux pas voir et je me bats pour... Je veux être compétitif, je veux proposer des solutions techniques qui permettront de le faire. Je voudrais éviter de voir tous les navires anglais, hollandais ou allemands débarquer en France avec des marins de ces pays-là. Je voudrais pouvoir proposer une offre technique de navires français avec des marins français, des marins locaux, j'entends, qui puissent générer des retombées localement.

Je suis incapable de trancher les questions de la pêche et je me garderai de le faire. Je pense que le débat est assez compliqué. Néanmoins sur mon domaine qui est l'armement de navires de service, je souhaiterais avoir la position de la Compagnie du Vent pour qu'on puisse favoriser tous ensemble ces emplois français et ces sociétés locales.

**Philippe MARZOLF**

D'accord. Merci. Une réponse ? Nous, on a rencontré les chantiers Allais qui font des bateaux pour les plates-formes offshore et qui disent que eux, bien sûr, sont prêts à développer des bateaux pour les parcs éoliens.

**Loïc THOMAS**

Je les ai rencontré aussi. J'ajoute une chose que les chantiers Allais parce qu'on s'est rencontré à de multiples reprises également Derrière l'armement d'un navire, il faut bien voir qu'il y a l'équipement d'un navire, il y a la construction d'un navire. Et si on est bons et qu'on arrive à travailler tous ensemble là-dessus, il y aura des marins français, des boîtes françaises et il y aura des navires construits en France parce qu'on peut le faire.

**Philippe MARZOLF**

D'accord. Merci. La Compagnie du Vent ?

**Jean-Mathieu KOLB**

Oui. Alors, déjà, je tiens à préciser qu'il y a une réunion sur les aspects emploi et développement économique qui se tiendra lundi 17 mai prochain à Dieppe. On va développer tous ces aspects-là. Surtout, nous, on avait déjà fait une idée des emplois, qui viendraient travailler sur un projet comme le nôtre. Mais on a souhaité préciser la chose. On fait travailler à un cabinet d'études là-dessus qui est allé voir à l'étranger ce qui s'est passé, quel type de métier, quel corps de métier, quelle profession, etc. Il est aussi allé identifier les bonnes pratiques. C'est-à-dire qu'à l'étranger, ils ont réussi à certains endroits. C'est souvent quand on travaille industriels, promoteurs et collectivités locales et territoriales ensemble qu'on arrive à maximiser les emplois qu'on crée localement. Et voir aussi, en France, quelles étaient les sociétés capables de répondre à ces différents marchés. Ce que je tiens à dire, c'est que vous êtes loin d'être le seul à avoir répondu à ce cabinet.

Oui, on est prêt. Oui, on est allé voir ce qui se passe en Grande-Bretagne, en Hollande. Oui, on est capables de faire la même chose. Par contre, il nous faut des projets en France pour que nous puissions nous lancer, être compétitifs et peut-être même exporter demain nos savoir-faire. C'est vrai sur les navires de servitude, c'est vrai sur la construction de mâts, la construction de certains éléments, les fondations, le matériel électrique. Il y a même un grand chantier naval qui réfléchit, à l'heure actuelle, à la construction d'un bateau pour poser des éoliennes. Là, ce sont encore des plus gros moyens. D'ailleurs, il nous a contactés aujourd'hui pour nous dire qu'il souhaitait s'exprimer, mais le programme était déjà bouclé malheureusement. Voilà. Vous êtes loin d'être le seul. On en discutera lundi avec, effectivement la volonté de s'engager sur le sujet.

*Intervention inaudible de la salle*

**Philippe MARZOLF**

Ah, l'heure tourne parce que tout le monde veut s'exprimer. Il faut donner la parole à tout le monde. Monsieur ?

**Eric TAVERNIER**

Eric Tavernier. Moi, je voulais profiter justement d'avoir un nombre important des représentants de pêcheurs pour avoir éventuellement une réponse. J'ai cru comprendre qu'il avait été imaginé un voyage d'études avec différents représentants et types d'acteurs, un peu comme dans l'esprit d'un GIS, d'un Groupement d'Intérêt Scientifique. Je trouvais que l'idée était excellente parce que ça

permet de lever un certain nombre de questions, ne serait-ce que, par exemple, l'impact visuel. Parce que si vous êtes à 14 milles au même endroit, que ce soit en Hollande, vous avez la même vue. Même si on n'est pas tout à fait sur la même longitude. Ca, c'est une blague ! On a un certain nombre d'éléments de réponse.

J'ai cru entendre, tout à l'heure : « ah, eh bien non. Il était plutôt dans le groupement pêcheurs employeur donc c'est normal qu'il présente ce genre de réponses ». En allant sur place et en préparant un type de voyage d'études, à mon avis, dans le port, on voit si oui ou non il y a des bateaux de pêche. On peut rencontrer des représentants syndicaux ou de groupement de pêcheurs. On a un certain nombre de réponses, à mon avis, qui peuvent être extrêmement intéressantes et lever un certain nombre d'incertitudes aussi, dans le débat. Mais j'ai cru comprendre que les pêcheurs ne souhaitaient pas s'associer à ce voyage d'études, considérant qu'il ne serait pas objectif. Je voudrais avoir cette réponse-là parce qu'apparemment, c'est pour cette raison-là que ne se ferait pas le voyage d'études.

### **Philippe MARZOLF**

Non, non. Je réponds et je passerai la parole après à Monsieur Maheut. C'est la Commission Particulière qui a souhaité justement, pour éclairer les gens mais sans parti pris, etc. Mais vu les critiques que nous avons entendues ce soir sur le parc danois, on se pose encore des questions s'il faut aller là-bas. Mais bon ! Justement, on avait dit qu'il fallait, à ce moment-là, que ce soit une délégation de représentants d'acteurs : trois élus, trois représentants de pêcheurs, trois représentants d'associations de l'environnement, chasseurs compris et trois professionnels de sociétés économiques. Donc maintenant, les pêcheurs ont accepté de venir, etc. La question qu'on se pose, c'est quand même, par rapport aux parcs danois vu les critiques qu'il y a eu ce soir.

Monsieur Maheut, peut-être juste une réaction pour dire... ? C'était la proposition qu'on avait faite. Monsieur Maheut. S'il vous plaît, un micro.

### **Alexis MAHEUT**

Moi, je vais parler au nom du Comité régional des pêches de Haute-Normandie. Nous n'avons jamais été opposés, au contraire, à des voyages. On a un système qui nous promet des voyages à l'étranger, Belgique, Angleterre, etc. depuis une dizaine d'années. Il y a mes deux collègues des comités locaux de Dieppe et de Fécamp qui sont allés voir il y a 15 jours la Tamise avec WPD. Ce sont les premiers qui nous ont emmené nous promener. Je vous dis ça quand même. On a des discussions avec ANARA depuis dix ans. Cela fait dix ans qu'on les rencontre. Maintenant, un petit peu moins parce qu'on les a un peu virés du bureau parce qu'on en avait marre de passer des heures et des heures à discuter du même projet. En réalité, on ne nous a jamais emmenés.

C'est vrai que les pêcheurs, il y a quinze jours, ont vu des choses un peu différentes. Sur l'emploi, par exemple, je vais quand même vous en parler, les bateaux qu'ont construits sur la Tamise, c'est 50 ou 60 bateaux. Je n'ai pas le chiffre exact mais c'est à peu près ça. D'abord le premier site, le premier Ring – ils appellent ça Ring I, les pêcheurs n'ont pas été consultés et ils ont moins de liberté que nous pour discuter. C'est un peu plus libéral, là-bas. Donc, l'Etat a choisi et après, on s'en fout.

**Philippe MARZOLF**

Il n'y a pas de débat public, par exemple en Angleterre. La France, c'est le seul pays d'Europe où...

**Alexis MAHEUT**

Je le dis, c'est important. Et puis, quand on fait la grève là-bas, on est mal perçu quand même. Ce n'est pas pareil qu'en France. Il y a moins de moyens de pression. Nous, on a un peu cette chance-là. Et puis, les emplois. Ils font travailler un retraité qui a 68 ans mais nous, on va peut-être y arriver. Je dis ça pour blaguer, mais quand même. Et puis, en réalité, tous les bateaux... le site, c'est un site qui est monté par des éoliennes allemandes. Ce sont des Allemands qui sont sur le site. Voilà les bateaux de servitude, machin.

Quand j'entends des gens qui disent qu'ils vont pouvoir se positionner financièrement pour faire du dumping contre les bateaux belges ou hollandais, regardez les bateaux qui ont construit le port 2000. Qui c'est qui bat des pieux dans le port du Havre ? Eh bien, ce sont des Belges, voilà. Parce que, je vais vous dire : concurrence, d'abord ça travaille 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il n'y a pas de repos. Je vais vous dire, ce n'est pas tout à fait la même loi que les Français. Voilà. Et ça, c'est important dans le prix du coût.

Je vous conseille, vous, si vous voulez faire des projets en mer, orientez-vous un peu sur les Belges. Je ne devrais pas vous dire ça mais. Ou les Anglais, c'est plus libéral. Encore mieux, vous voyez ! Je pense qu'ils peuvent travailler 7 jours sur 8, eux. 8 sur 7. J'insiste bien parce que c'est un vrai problème d'abord pour la sécurité dans la construction. Quand je vois qu'il s'est construit des choses, eh bien, on ne voit pas beaucoup de bateaux français. Alors, le travail du transport, du machin, etc. eh bien je vous défie de faire travailler des bateaux français, armements français et la sécurité qui va autour parce que ce ne sont pas tout à fait les mêmes normes. On a beaucoup de bateaux étrangers qui viennent travailler dans nos ports : eh bien, à chaque fois, on les épingle, la pollution, les barrages anti-pollution, etc. Comme on est dans des grands ports, par exemple au Havre, on oblige le port à le faire. Ce n'est pas tout à fait la même chose ! On sera très vigilants là-dessus. Je le dis parce que c'est important.

Deux minutes ! Ca, c'est quelque chose que vous essayez, je suppose, de nous glisser en douceur. Les emplois, c'est nul. Sur les 100 éoliennes, c'est trois personnes.

*Applaudissements*

Il n'y aura pas de bateau. Non, mais attendez ! Là, c'est un acquis. On a été sur le site. Ce sont trois personnes. Pendant le chantier, je vous fais un défi que ce sera des Français. Et puis, les pêcheurs français avec de la reconversion, il faut regarder un peu les lois maritimes. Là, on a l'administrateur. Les bateaux de servitude ne sont pas des bateaux de pêche. Ce ne sont pas les mêmes normes. Ce ne sont pas non plus des bateaux à passagers parce que ce ne sont pas les mêmes normes. Moi, je fais partie de la Commission régionale de sécurité et, je vais vous dire, on en voie tout le temps. On nous bassine avec ça sur des reconversions pour les pêcheurs. A chaque fois qu'on veut le faire, il faut racheter un bateau. Donc, casser son navire ou le perdre parce qu'on ne peut plus arriver à le payer, et de l'autre côté, faire construire un bateau, je vais vous dire, vous allez pouvoir y mettre de l'argent. Et, du coup, ce ne sont plus des pêcheurs. Ce ne sont plus des pêcheurs, c'est du tourisme. J'insiste bien. Ce n'est pas la même chose.

Je souhaiterais que pour lundi, puisqu'il y a cette réunion, vous nous donniez ces chiffres. Ils seront contestés, je vous le dis.

*Applaudissements*

### **Jean-Mathieu KOLB**

Ecoutez, merci de votre intervention et de votre souci exprimé à l'emploi de notre pays. On ne va pas faire le débat de lundi avant lundi. Ce que je vais dire, c'est que nous serons très contents et heureux de vous présenter nos chiffres et de présenter les résultats qu'a faits le cabinet d'études pour nous.

Ce que je peux dire là-dessus, c'est que, n'oublions pas que la Grande-Bretagne, c'est un de leurs grands problèmes et c'est pour cela qu'on a une vraie chance en France, c'est un pays qui a quand même quasiment tiré un trait sur l'industrie depuis les années Thatcher. Ce n'est pas pour rien que d'ailleurs le projet qui se construit à l'heure actuelle dans la Tamise qui s'appelle Tamnet, avec 100 éoliennes, la base où ils stockent leur matériel, c'est Dunkerque. C'est-à-dire qu'ils font l'aller-retour chaque jour dans le rail pour apporter le matériel parce qu'ils n'ont même pas trouvé de port suffisamment adapté pour ce type de travaux. En France, nous avons des ports, des industriels et des compétences, des industries, certaines qui ne vont pas très bien en ce moment, malheureusement. C'est vrai que, si on tire un trait sur toutes les activités nouvelles, on pourra difficilement progresser.

La dernière chose, c'était sur les bateaux, pour vous dire ce qu'on a fait. On est allés, on a repris à zéro. C'est-à-dire qu'on a décidé de repartir à zéro avec un cabinet d'architecture navale pour se poser des questions : de quel type de bateau on a besoin pour aller sur les éoliennes ? Et surtout l'adapter à la mer parce que chaque mer est différente et on ne voulait pas simplement adapter un type catamaran comme l'utilisent les Danois, partant du principe que, si c'étaient les Danois qui l'utilisaient en Mer du Nord, ce n'était peut-être pas forcément le même type de bateau. On a fait ce travail, on a avancé avec ce cabinet d'architecture navale et, effectivement, pour répondre, on est en contact avec des chantiers qui pourraient tout à fait construire le type de bateau qu'on envisage pour la maintenance. C'était une autre illustration des travaux qu'on mène en ce moment.

### **Philippe MARZOLF**

Merci. Monsieur le Maire, c'est à la dame. Vous aviez levé la main, c'est pour ça. Après, il y a Monsieur au milieu et Monsieur là-bas.

### **Mademoiselle SANTERRE, Comité régional des pêches de Haute-Normandie**

Bonsoir. Mademoiselle Santerre, Comité régional des pêches de Haute-Normandie. Tout d'abord, nous tenons à vous signaler que vous commettez l'erreur de confondre le port de Fécamp et le port du Tréport comme vous le faites dans votre synthèse, dans votre rapport page 75. Vous avez mis « retour de pêche au port de Fécamp ». Nous tenons à vous signaler que c'est le port du Tréport. Actuellement, on parle du projet des Deux Côtes au large du Tréport. Si vous avez des questions, vous pouvez interroger l'armateur du navire qui est sur la photo. Il est ici. Il pourra vous indiquer le port.

Ensuite, nous avons également plusieurs remarques concernant vos interprétations des lois, des décrets. Tout d'abord, le seul interprète des lois et des décrets, c'est le législateur. Vous nous parliez tout à l'heure des taxes qui seraient reversées aux usagers. Pour l'instant la loi et le décret ne disent pas que cette taxe sera reversée aux usagers. 50 % iront aux communes et 50 % iront au Conseil général.

### **Philippe MARZOLF**

Pour les activités professionnelles.

### **Mademoiselle SANTERRE**

Pour les activités professionnelles mais après, rien ne dit que les pêcheurs toucheront individuellement de l'argent comme c'est mentionné notamment dans votre rapport.

De plus, vous commettez une erreur assez importante dans votre synthèse. Page 77, « la petite plage côtière de la baie de Somme consiste en de petits chalutiers fileyeurs ou polyvalents qui pêchent essentiellement dans la bande côtière des 3 milles nautiques. » Pareil. Nous vous renvoyons à nouveau à la loi parce que les chalutiers ne peuvent pas pêcher dans la bande des 3 milles, sauf dérogation particulière comme pour la seiche. Si vous voulez, vous avez à votre disposition le site Légifrance où vous pouvez aller voir la réglementation pour la pêche. Vous verrez que les chalutiers ne peuvent pas chaluter dans la bande des 3 milles.

#### *Applaudissements*

Ensuite, le Comité régional a pu remarquer que, avec toutes les études que vous avez pu voir ou lire, vous constatez que, le projet Large – je cite, page 78 - « montre une assez grande diversité d'espèces présentes dans cette zone, mais en faible quantité. Son impact global pourrait donc être considéré comme modéré. »

Nous vous renvoyons également à notre présentation qui a pu montrer que la pêche était assez importante dans le carroyage 29F1. De plus, le nombre de navires de pêche qui sont localisés au Tréport prouve que cette zone est importante au niveau de la pêche parce qu'il y a beaucoup de navires de petite taille, quand même au Tréport.

### **Philippe MARZOLF**

Merci pour ces précisions. Réaction ?

#### *Applaudissements*

### **Jean-Mathieu KOLB**

Oui, je vais répondre. D'abord, *mea culpa*. Il y a eu une erreur avec le port. Mais oui, mais, si vous voulez, on peut en trouver toujours plein sur un rapport de 120 pages. C'est la légende de la photo.

Quant à la taxe, il y avait quelqu'un du ministère qui était venu parler de la taxe. Il l'a fait mieux que moi. Maintenant, comme j'ai dit, c'est comme cela qu'elle a été votée ainsi.

**Philippe MARZOLF**

Mais est-ce qu'il est marqué que les pêcheurs toucheront individuellement ?

**Jean-Mathieu KOLB**

Non. Ce n'est pas marqué comme tel.

Quant à la quantité de poissons, je peux peut-être passer la parole à notre expert qui a travaillé sur les premiers chalutages scientifiques que nous avons fait réaliser qui sont à notre échelle.

Cela a été fait de jour et de nuit, oui. J'aimerais passer la parole à...

**Monsieur MONTASSINE**

Tout protocole doit être élaboré avec les professionnels locaux qui, eux, connaissent parfaitement les espèces, les périodes où elles sont présentes ainsi que la technique de pêche à employer. Si vous prenez un chalut de fonds pour pêcher du maquereau, vous n'en pêcherez jamais. Là, ce que vous avez fait là, c'est de la pisse d'âne. C'est de la pisse d'âne. Ce n'est rien du tout. C'est de la merde.

*Applaudissements*

Vous insistez mais vous vous enfoncez. Vous ne comprenez pas que vous vous enfoncez !

**Jean-Mathieu KOLB**

Non.

**Monsieur MONTASSINE**

Quand vous êtes venus la première fois à Cayeux, je vous ai connu à ce moment-là. J'étais élu local. Vous nous avez bien caché votre activité pour ne pas nous rencontrer à ce moment-là. Il a fallu que ce soit nous qui vous forcions à venir pour rencontrer les comités locaux et régionaux.

**Philippe MARZOLF**

Monsieur Montassine pourrait réagir parce que, en débat public, il faut avancer. Est-ce que les pêcheurs sont prêts à élaborer des protocoles pour aller faire des chalutages scientifiques ?

**Monsieur MONTASSINE**

On en est capables. Si vous voulez, moi, j'ai déjà discuté, dans le cadre de l'étude d'impact du COMOP, où justement, j'ai fait remarquer tout ce qui était à savoir : les techniques de pêche pour chaque espèce, les moments où la capture doit se faire. Parce que si vous allez sur un moment où la capture n'est pas là, vous ne pêcherez jamais de poisson. Donc, automatiquement, ils vont nous sortir qu'il n'y a pas de poissons, parce qu'ils vont y aller exprès les jours où on sait qu'il n'y a pas

de poissons, dans une période où il n'y a pas de poissons. Donc, ils auront raison de dire qu'il n'y a pas de poissons : mais nous, on sait qu'il y a des poissons.

**Philippe MARZOLF**

Les Comités régionaux sont donc prêts à élaborer ces protocoles, ou pas ?

**Monsieur MONTASSINE**

Bien sûr.

**Jean-Mathieu KOLB**

Je tenais juste, s'il vous plaît, Monsieur Marzolf, à répondre. S'il vous plaît, s'il vous plaît. Je ne veux pas vous couper la parole. Vous aurez l'occasion de parler, je suis désolé, mais je me permets de répondre.

**Philippe MARZOLF**

Il répond à l'attaque de Monsieur Montassine, c'est tout.

**Jean-Mathieu KOLB**

Nous avons proposé de réaliser des chalutages scientifiques avec les professionnels. Cette demande est en cours depuis un certain temps. Il nous a paru important, en vue du débat, de commencer à faire des premiers tests, des chalutages scientifiques. Nous avons essayé de bâtir un protocole qui vaut ce qu'il vaut. On a les premiers résultats qu'on est prêts à vous présenter.

Maintenant, nous sommes prêts à repartir dans une démarche plus concertée avec le Comité régional. Je peux peut-être passer la parole à...

**Philippe MARZOLF**

Si les protocoles n'ont pas été validés et qu'ils ne les reconnaissent pas... ?

**Jean-Mathieu KOLB**

Ca a été réalisé avec des engins de pêche, de jour et de nuit, en fonction des périodes et des protocoles validés par l'IFREMER. Voilà ce qu'on a fait pour le moment. Mais encore une fois...

**Philippe MARZOLF**

Des protocoles validés par l'IFREMER. C'est toujours peut-être bien de discuter ensemble pour élaborer des protocoles. Monsieur qui voulait prendre la parole avec un micro, tout de suite. Voilà. Maintenant, vous avez la parole.

**Jean-Marie BYHET**

Ces Messieurs voulaient rassembler un comité de gars qui connaissent la mer. Je ne tiens pas à donner mes connaissances à ces Messieurs-là. Tout cela pour nous mettre des éoliennes dans la mer. Vous rigolez ! Ils n'auront rien venant de moi. Je peux vous le dire.

*Applaudissements*

**Philippe MARZOLF**

Gardez le micro. Si c'était l'Etat qui faisait ces études à un moment donné et qui faisait ces chalutages scientifiques, vous n'iriez pas non plus ?

**Jean-Marie BYHET**

Non plus.

*Intervention inaudible de la salle*

**Philippe MARZOLF**

Là, il faut se retourner vers l'Etat. C'est lui qui a élaboré la politique énergétique. Qui est-ce qui a élaboré la politique énergétique ? Qui a voté la loi Grenelle avec les 6 000 Mégawatts ? Il y a un Monsieur, là-bas qui voulait demander la parole. Vous ne voulez plus la demander ? Allez-y. Il faut être patient dans le débat pour prendre la parole. Je suis d'accord.

**Cyril PETIT**

Bonsoir. Je m'appelle Cyril Petit. Je travaille dans le secteur éolien. Je suis technicien de maintenance en éolien *onshore*.

Simplement pour signaler que ma société qui a créé le service France a commencé au courant de l'année 2006. Nous étions 10 au démarrage ; nous sommes actuellement 230 sur toute la France. Vous défendez votre bifteck, c'est tant mieux pour vous. Vous avez ça pour vous mais c'est quand même porteur d'emplois, même pour nous, les jeunes et pour nos enfants qui viendront derrière. Parce qu'il faut savoir qu'il n'y a pas que la pêche dans la vie. Non, mais attendez ! Vous êtes tous opposants.

*Brouhaha*

Ecoutez-moi. Vous êtes tous opposants éoliens mais il y a aussi des gens qui ne vivent pas de la pêche, qui ne vivent pas du commerce du Tréport, qui sont quand même domiciliés au Tréport et qui vivent d'autres activités que la pêche et le commerce. Je tenais simplement à signaler que oui, quand même, l'éolien est porteur et créateur d'emplois. Merci.

*Applaudissements et sifflements*

**Philippe MARZOLF**

Monsieur. Chacun, comme il l'a dit très bien, défend son bifeck.

**Alexis MAHEUT**

Attendez, il ne faut pas dire que les pêcheurs sont contre l'emploi. On n'est pas d'accord sur ce projet-là. Je l'ai dit tout à l'heure, le Comité régional a un projet différent : la ligne d'éoliennes et puis le projet de Fécamp. Après, Inch'Allah. Nous ne sommes pas obligés d'être d'accord sur les 10 ou 12 projets qu'il y a dans la Manche. Il faut arrêter, aussi ! Et on n'est pas contre les emplois des gens qui en font. Il ne faut pas dire cela. Nous, on dit que le projet qu'on a chez nous, au Tréport, on n'est pas favorable pour des zones de pêche. Montez un projet de 60 éoliennes devant Fécamp ! Les pêcheurs sont plutôt favorables à ce projet-là. Mais est-ce qu'on va nous écouter, nous, les marins-pêcheurs ? C'est ça qui est différent.

**Pierre LAGANDRE**

Monsieur, on est conscients de votre inquiétude et des questions que vous vous posez. On souhaite simplement réaliser un parc éolien qui soit de moindre contrainte. Donc, discutons ensemble. Asseyons-nous autour d'une table pour voir quelles sont les modalités de la réalisation d'un tel projet.

**Jean-Marie BYHET**

Vous n'avez pas l'intention d'en construire d'autres ?

**Pierre LAGANDRE**

Là, je renvoie à la planification de l'Etat.

**Philippe MARZOLF**

Tout à fait. Personne ne sait rien. Il y aura un appel d'offres.

*Brouhaha*

C'est vrai qu'il faut regarder la communication du gouvernement. Monsieur le ministre Borloo a fait une déclaration le 6 mai – s'il vous plaît ! – comme quoi en octobre 2010, il y aura un appel d'offres pour 3 000 mégawatts en mer. Si vous regardez la presse, c'est sorti le 6 mai. 3 000 mégawatts à 5 mégawatts, cela fait à peu près 600 éoliennes qu'ils voudront placer quelque part.

Monsieur. Je vous rappelle que, jeudi dernier, Monsieur Montassine a lu un document du Comité national des pêches qui donne très précisément les conditions d'acceptation d'un parc éolien en mer. Il est sur le site des débats. Vous pouvez l'avoir bien sûr sans problème. Monsieur.

**Yves GRIOCHE, ADENPP (Association de Défense de l'Environnement Nord-Pas-de-Calais-Picardie) et FED (Fédération de l'Environnement Durable)**

Yves Grioche, ADENPP, Association de Défense de l'Environnement Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Je vais aussi partie de la FED, Fédération de l'Environnement Durable.

**Philippe MARZOLF**

Ah ! C'est le premier de la FED qui intervient ce soir. Merci.

**Yves GRIOCHE**

Oui, oui. Quelques petites questions. J'ai entendu parler qu'il devait y avoir à Dunkerque une zone offshore. Il paraît qu'elle ne se ferait pas à cause de problèmes de radars. Je ne sais pas si on peut me confirmer ça ? J'avais entendu parler de ça.

*Intervention inaudible de la salle*

**Philippe MARZOLF**

Sur Veulettes-sur-Mer qui, lui est bloqué par un recours administratif par une famille qui se plaint de la visibilité. Il faut tout dire, dans la vie. Maintenant, c'est la société qui porte le projet qui dit que ce n'est plus rentable parce que le prix de rachat de l'électricité n'est pas assez élevé.

**Yves GRIOCHE**

C'est encore un autre problème mais on ne va pas débattre maintenant de ça.

**Philippe MARZOLF**

Tout à fait.

**Yves GRIOCHE**

Une question qui n'a pas encore été posée. Peut-être que les marins-pêcheurs le savent, je ne sais pas. S'il y a un naufrage, qui est responsable : c'est le bateau ou ce sont les éoliennes qui s'y trouvent ? C'est le bateau ? C'est le bateau, d'accord.

**Philippe MARZOLF**

Monsieur de la préfecture, vous confirmez ? C'est le commandant du navire qui est responsable de son navire.

**Yves GRIOCHE**

OK. D'accord. Non, non mais je posais la question. Excusez-moi.

Autre question : au Portel, il y a quatre éoliennes. Je crois que ce sont des éoliennes *offshore* puisqu'elles se trouvent sur la digue. Elles ne sont pas *offshores* déclarées ? Non. OK. Toujours est-il qu'il y a une éolienne qui s'est écrasée et des pales ont été éjectées. Ces pales qui ont été éjectées se sont retrouvées, pour une ou deux en mer, parce qu'elles se trouvent dans le port, etc. Or, il est question que ces pales ne se trouvaient pas au-dessus de l'eau, mais se trouvaient entre deux eaux. Maintenant, faut-il être catastrophique ou pas ? Mais est-ce que ça, ça peut être un problème aussi au niveau sécurité ? Je ne sais pas.

Autre question. Le brouillard, on n'en a pas parlé. Est-ce que c'est un problème ou pas ? Voilà.

**Philippe MARZOLF**

Des réponses.

**Jean-Mathieu KOLB**

Je vais répondre par étape. Effectivement, il y avait un projet au large de Dunkerque. Je ne suis pas suffisamment bien placé pour dire pourquoi il ne s'est pas fait. Ce que je savais, c'est qu'il y avait des problèmes de proximité du rail de navigation et de l'accès au port de Dunkerque, chose dont on a parlé un peu auparavant où il y a vraies considérations en termes d'accidentologie avec des vraies études à faire, etc. Mais je n'irai pas plus loin. Moi, c'est l'écho que j'en ai.

Quant au projet du Portel, effectivement, il y a eu un accident. C'était quatre éoliennes Lagerwey. Lagerwey, c'était une société hollandaise qui a, malheureusement, fait faillite depuis. Si je ne trompe pas, c'était même des machines d'occasion, enfin, il y avait quelque chose autour.

Il faut savoir qu'il y a eu dans l'éolien une grande phase de consolidation depuis des années où on a de grands constructeurs maintenant qui sont des sociétés à dimensions industrielles et mondiales. C'est un milieu qui s'est consolidé. C'est un milieu qui a beaucoup grandi ces dernières années, *a fortiori* en *offshore*, où on se retrouve avec quatre ou cinq acteurs qui sont parmi les plus gros du marché. Parce que développer une éolienne en mer, c'est beaucoup de recherches, beaucoup de développement, beaucoup de travail. Ce sont des machines qui ont beaucoup plus de technologies encore. J'en ai parlé un peu l'autre jour. La nécessité d'avoir des peintures spécifiques, des nacelles suppression avec entrée d'air dirigée pour désaliniser, pour déshumidifier. Voilà. Ce sont des machines particulières. Forcément, nous, on cherche aussi à prendre les machines les plus fiables possible.

Quant à l'accidentologie, je ne sais pas si tu souhaites en parler, Pierre. Nous, outre des études que nous avons déjà faites, parce que, parfois, on s'est retrouvé avec des parcs éoliens qui n'étaient pas si loin des autoroutes, les services de l'Etat nous ont demandé des études balistiques. On les a faites. S'il faut le faire aussi pour ce projet-là, on le fera.

Nous arrivons à des chiffres de risque et de quantification du risque qui sont extrêmement faibles. Nous pouvons le constater, nous, sur les 200 éoliennes que nous exploitons à ce jour. Nous n'avons pas de risques d'accidentologie qu'on a identifié sur les pales.

Sur le brouillard, il y a les aspects de balisage. On pourra y revenir. On a un expert qui est là. Il y a des cornes de brume sont prévues dans l'AIMS. Il y a différents systèmes. Il y a les radars qui fonctionnent. Les radars, ça a été dit ce soir... Les éoliennes se localisent très bien. Voilà. Je peux passer la parole si...

*Intervention inaudible de la salle*

**Philippe MARZOLF**

OK. Juste une réaction et après, on clôturera cette soirée. Vous voulez parler, Monsieur ? Vous voulez dire quelque chose qui apporte au débat ? Non ? Oui ? Parlez-plus près du micro. On n'entend pas bien.

**Daniel GOURIOU, responsable d'un bureau d'études**

Je me présente. Je suis Daniel Gouriou, responsable d'un bureau d'études basé à Brest, spécialisé dans l'analyse de risques maritimes qui a donc réalisé les études de sécurité, dont certaines sont montrées dans le document.

En ce qui concerne les risques, nous avons essentiellement analysé les risques de collision et de dérive de cargos ou de ferries dans la zone. Concernant les risques liés au brouillard, je pense que des aides à la navigation existent dans les navires et qui permettent de maîtriser ce genre de problème puisque vous les rencontrez très fréquemment.

**Philippe MARZOLF**

Une dernière question. Madame. Bon, une avant-dernière, alors.

**Catherine CASTEJON**

Moi, je voudrais vous demandez pourquoi vous vous acharnez à vouloir mettre des éoliennes dans la mer. Cela paraît compliqué, cela ne paraît quand même pas sûr. Il y a quand même des gens qui sont en train de vous expliquer qu'il y a beaucoup, beaucoup d'inconvénients. Vous avez des gens qui parlent avec leurs tripes, avec leur cœur. Vous êtes des scientifiques, c'est vrai, vous parlez avec votre tête. Vous êtes techniques. Mais vous avez des gens qui parlent avec leur cœur, qui n'en veulent pas. Je ne sais pas pourquoi... Moi, je ne suis pas pour les éoliennes. Mais, à la limite, pourquoi ne pas les mettre sur terre ?

**De la salle**

Il y en a déjà.

**Catherine CASTEJON**

Oui, il y en a déjà.

**Philippe MARZOLF**

On va faire un débat sur l'éolien sur terre. Ca va être pareil, vous allez voir !

**Catherine CASTEJON**

Pourquoi vous acharnez à les mettre dans la mer ? C'est le prix du terrain ? Je ne sais pas. C'est un problème de profit ? C'est économique ? C'est quoi ? Je voudrais vraiment avoir une réponse. Merci.

**Philippe MARZOLF**

On va vous répondre.

**Catherine CASTEJON**

Après, j'aurais d'autres choses à dire.

**Philippe MARZOLF**

Oui, eh bien là, il faudra poser par écrit.

**Catherine CASTEJON**

Je n'ai pas eu beaucoup la parole.

**Philippe MARZOLF**

Il fallait la demander. Je vous l'aurais donnée. Vous étiez juste devant moi.

**Catherine CASTEJON**

Oui, je sais bien. Je voudrais quand même préciser que l'éolien est une énergie renouvelable, mais non écologique. Il existe des énergies renouvelables écologiques. Pourquoi ne pas développer ces énergies-là ? Pourquoi ? Elles pourraient être individuelles.

**Philippe MARZOLF**

Lesquelles, par exemple ?

**Catherine CASTEJON**

Les panneaux solaires.

**Catherine CASTEJON**

Je ne sais pas. Il y a des moyens. Il y a des moyens ! L'homme ne met pas en place des moyens suffisants où les gens pourraient retrouver une autonomie. Là, on met l'énergie aux mains d'un groupe.

**Philippe MARZOLF**

C'est une autre question.

**Catherine CASTEJON**

Oui. J'ai dit plusieurs choses. Maintenant, je voudrais savoir pourquoi ils s'acharnent à vouloir mettre ces éoliennes dans la mer alors qu'il y a plein d'inconvénients. C'est vrai que vous jouez, à mon avis, à l'apprenti sorcier. La Terre est en train de nous montrer que l'homme, il faut vraiment qu'il fasse attention. Parce que là, on est mal parti.

*Applaudissements*

**Pierre LAGANDRE**

Madame, je voudrais vous répondre par une question. Pourquoi est-ce que vous vous acharnez à diaboliser autant l'énergie éolienne et l'énergie éolienne en mer ? Je complète ma réponse. Les multiples avantages de l'éolien en mer sont les suivants :

- en mer, il y a plus de vent en mer. Vous produisez plus d'électricité propre et renouvelable que sur terre ;
- il y a également un avantage économique et social important puisqu'on peut construire des parcs éoliens qui sont plus gros, avec des retombées fiscales et au niveau emploi plus importantes que sur terre ;
- il y a également un avantage paysager qui est non négligeable, puisque les éoliennes, on peut les éloigner plus des habitations ;
- et enfin, il y a également un avantage environnemental puisqu'on tient compte de toutes les contraintes environnementales qui sont sur le site.

**Catherine CASTEJON**

Où habitez-vous ? Où habitez-vous ?

**Paul NEAU**

Je vais répondre...

**Catherine CASTEJON**

Moi, cette côte, je l'ai vue toute ma jeunesse.

**Philippe MARZOLF**

Ils sont du Sud. Ils sont à Montpellier. C'est une belle côte aussi.

**Catherine CASTEJON**

Où habitez-vous ? Vous allez nous faire un paysage dont personne ne veut. En plus des problèmes avec les pêcheurs, des risques. Il y a un risque. Où habitez-vous ? Répondez-moi.

**Philippe MARZOLF**

A Montpellier, ils habitent.

*Brouhaha*

**Paul NEAU**

Moi, personnellement, j'habite dans Lauragais qui est un pays du vent. Il y avait des moulins à vent. Il y a maintenant des éoliennes. On profite donc de l'énergie du vent.

Par rapport à votre question, si nous ne parlons pas avec le cœur, je vais essayer de vous donner des éléments techniques. Aujourd'hui, ce qu'on essaye de faire, c'est la diversité, de ne pas dépendre du tout nucléaire, de ne pas dépendre du tout pétrole. On veut essayer d'utiliser les différentes énergies. Vous avez parlé du solaire. Il y a le solaire, l'eau, le vent, l'énergie marémotrice, l'énergie de la biomasse. Le but, c'est d'utiliser toutes ces énergies. Lorsque nous comparons aujourd'hui l'efficacité et le coût, en ce qui concerne la production d'électricité, la plus performante et la moins coûteuse est l'électricité d'origine éolienne. C'est un bilan. S'il vous plaît !

**Philippe MARZOLF**

Non. Une dernière question et après, c'est fini. Il est onze heures moins le quart. Non, c'est fini, Madame. C'est fini.

**Paul NEAU**

Aujourd'hui, le prix de revient de l'électricité d'origine solaire est quatre fois plus important que l'électricité d'origine éolienne. Un des inconvénients du soleil par rapport au vent est que le vent est en phase avec nos consommations. C'est-à-dire que, quand on consomme de l'électricité, on en consomme aussi la nuit et on en consomme plus l'hiver. Le vent a donc l'avantage d'être en phase avec nos consommations.

**Philippe MARZOLF**

Une dernière question.

**Paul NEAU**

La dernière chose que je voudrais dire aussi...

**Philippe MARZOLF**

S'il vous plaît, Monsieur.

**Paul NEAU**

Je n'ai pas eu l'occasion de m'exprimer. Lorsqu'on parle des impacts des énergies, on va comparer les différents impacts pour savoir s'ils sont petits, gros ou moyens. C'est notre métier à nous. Donc, quand on compare, avec la mer, par exemple, lorsqu'on a une marée noire avec le pétrole, on n'aura pas la même chose avec les éoliennes. Il n'y aura pas un impact aussi lourd ou aussi important.

Avec les éoliennes, ce sont des aménagements réversibles. On a donc un certain nombre d'avantages qui sont très importants. C'est pour cela que l'énergie éolienne se développe en France et dans plein d'autres pays.

**Philippe MARZOLF**

Il y avait une dernière question : c'était Monsieur. Après, on clôturera la soirée.

**Un intervenant de la salle**

Vous, les hommes en cravate, là. Vous l'avez oubliée aujourd'hui mais vous avez des enfants. Si jamais la pêche se passe mal, on va en faire quoi, nous, de nos enfants ? Les vôtres, ils monteront des éoliennes ou ils seront gynécologues. Alors que nous, on en sait faire que ça. Moi, j'ai un gars, il a 10 ans. Quand il est en vacances, qu'est-ce qu'il fait ? Il vient avec moi lorsqu'il est en vacances. Ca m'étonnerait qu'il monte des éoliennes. Alors, qu'est-ce qu'on va en faire si jamais la pêche, ça ne marche pas ? On va les mettre au chômage ? Encore des chômeurs. Par contre, vous, vous n'y serez pas au chômage. Et puis, vos enfants non plus. Ca restera dans la grande ligne. D'accord ?

*Applaudissements*

**Pierre LAGANDRE**

Encore une fois, lundi prochain, il y a la réunion sur les emplois. Vous verrez qu'il y a quand même pas mal d'emplois à la clef. Et puis, encore une fois, on a besoin de vous. Vous connaissez parfaitement la mer. On a besoin de vous, de votre connaissance de la mer. On est prêt à s'en servir. Discutons ensemble ! C'est le meilleur moyen d'y arriver.

**Philippe MARZOLF**

Merci. Le débat est fini. Un mot de clôture de Monsieur le Maire du Tréport calmera tout le monde. Il est un peu tard.

**Alain LONGUENT, Maire du Tréport**

Oui. Il est onze heures moins le quart : normalement, c'était prévu jusqu'à 22 heures. Le thème de la journée, c'était, en gros, l'éolien et les répercussions pour la pêche. Moi j'avoue que des présentations qui ont été faites et du débat qui résulte de cette soirée, je ne sors pas convaincu que l'éolien n'a pas de répercussion. Je ne suis pas convaincu par les arguments de la Compagnie du Vent qui nous dit que finalement ce sera une zone de pêche banale.

Quand on prend prenons l'exposé fait par les gens d'IFREMER, on voit bien que nous sommes dans une zone halieutique forte. Les statistiques des pêcheurs démontrent que c'est une zone, au contraire, où le poisson est en abondance et permet donc à de nombreuses familles et de nombreux marins-pêcheurs de vivre.

Quant à l'explication et l'éclairage apportés par notre ami danois, je retiens de l'exposé qu'il a présenté, c'est que, sur zone, avant il y avait 60 bateaux sur zone, et qu'aujourd'hui il en reste 30. Ils ont bénéficié d'indemnisations parce qu'ils avaient perdu des zones de pêche. J'en conclus que cela n'a pas été si positif qu'on veut nous le présenter ce soir. C'est vrai que, quand on veut vendre un projet, il y a de la dialectique. Chacun essaie de présenter les choses à son avantage. Mais moi, je dirai que la soirée d'aujourd'hui ne m'a pas convaincue.

Il y a d'autres thèmes qui seront abordés plus tard, tels que l'emploi et autres. Certes, l'éolien, j'en suis convaincu que l'éolien permet à des familles et à des ouvriers de vivre. Mais pour ce qui concerne Le Tréport, nous savons actuellement l'impact de la pêche sur l'activité économique de la ville. Si celle-ci disparaissait, nous savons aussi que ces répercussions se prolongeraient pour le tourisme.

En quelque sorte, la roue de la fortune que l'on nous présente, avec le jackpot et les taxes sur l'énergie qui, au bout, seront payées par les consommateurs ne seront pas en mesure de compenser les pertes.

J'en ai terminé. C'est la conclusion que je tire de cette rencontre ce soir.

*Applaudissements*

**Philippe MARZOLF**

Merci. Merci de votre participation et aux gens qui ont suivi la réunion sur Internet. On vous donne rendez-vous soit sur le site Internet, soit lundi prochain, 17 mai, à Dieppe pour les éventuelles retombées économiques en termes d'emploi et de formation qu'il pourrait y avoir pour l'installation d'un parc éolien en mer. Merci de votre participation et bonne soirée.

*La réunion s'achève à 22 heures 45.*